VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 8 AVRIL 1914 — No. 23

ABONNEMENTS
Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis......... 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

RÉDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
GAUVIN
UR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone : Main 3377.

Un Surplus de $36,500,000.00

L'honorable M. White, ministre des Finances, a prononcé hier à Ottawa le discours du budget.

Le Canada enrégistre cette année un surplus de TRENTE-SIX MILLIONS CINQ CENTS MILLE PIASTRES. C'est un magnifique bilan.

L'année 1913 a été assez difficile à traverser pour tout le monde, mais les financiers s'accordent à dire que la situation est saine. Il y a suffisamment d'argent pour toutes les entreprises nationales nécessaires; de leur côté les banques et les autres institutions financières sont en mesure et sont désireuses de pourvoir à tous les besoins légitimes du commerce et de la construction.

Dans nos provinces de l'ouest la terre a été labourée à l'automne, et le sol est en excellente condition.

Les perspectives actuelles sont donc satisfaisantes pour tous ceux qui voudront travailler, pratiquer la prudence et une raisonnable économie.

La Federation Catholique

On nous a annoncé dimanche dernier, du haut de la chaire, la disparition de la Fédération Catholique organisée en mars 1912, et la mise debout d'une nouvelle Fédération.

Nous n'avions jamais eu grande confiance dans l'ancienne Fédération, et nous ne nous sommes guère gênés pour le dire. L'événement a prouvé que nous avions raison. Cette organisation avait été faite trop hâtivement; et elle avait un vice capital: celui de ne pas se subordonner suffisamment à l'autorité religiuse. Un certain nombre d'hommes de bonne foi s'étaient enrôlés avec le désir de travailler sincèrement au succès de la cause catholique; ils constatèrent bientôt qu'ils étaient exposés à devenir des instruments dans les mains de faiseurs de politique. Ils se récusèrent, et la Fédération est morte. Lui nier tout mérite serait injuste; mais ce qui n'est pas injuste c'est de dire qu'elle aurait pu faire le bien beaucoup plus efficacement si elle n'avait pas eu dans son sein les quelques intrigants auxquels nous faisons allusion.

Nous faisons bon accueil à la nouvelle Fédération, qui, elle, se place immédiatement et sans réserve sous l'autorité légitime, et entend travailler aux véritables intérêts catholiques—non à des fins étrangères à son appellation.

LES CAISSES POPULAIRES

Le comité de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, qui s'est réuni dimanche soir, s'est occupé des Caisses Populaires. La Société Générale Saint-Jean-Baptiste de la province s'occupe, elle aussi, de ce sujet. Lundi soir les comités des deux sociétés se sont rendus auprès de Sa Grandeur Monsigneur l'Archevêque, Laquelle a été depuis quelque temps en correspondance avec M. le commandeur Desjardins, le fondateur des Caisses.

Nous pouvons espérer que nous aurons avant longtemps plusieurs de ces associations dans nos centres français. Déjà la paroisse de Saint-Jean-Baptiste a commencé.

Nous avons déjà longuement entretenu nos lecteurs sur l'Epargne populaire telle que pratiquée par le système Desjardins. Grâce à ce système les Canadiens-français de la province de Québec ont déjà mis de côté en moins de dix ans des centaines et des centaines de milles piastres. Le chiffre grossit toujours; dans vingt-cinq ans nous aurons un capital national énorme. On regardera alors le fondateur de ces Caisses comme l'un des grands bienfaiteurs de notre race. Il faut faire un effort pour que les centres français de notre province bénéficient des Caisses Populaires. Pour arriver à cela il faudra peut-être demander quelques législations aux Parlements, mais la chose en vaut la peine.

Monseigneur l'Archevêque a été bien inspirée en communiquant avec le commandeur Desjardins; et nos sociétés Saint-Jean-Baptiste ont été, elles aussi, bien inspirées en secondant cette patriotique initiative.

NOTES POLITIQUES

M. W. J. Cundy, de Elton, sera le condidat du gouvernement Roblin contre M. T. C. Norris, chef d'opposition dans le comté de Landsdowne. Ce sera une lutte chaudement contestée; ainsi que nous le disions la semaine dernière, le comté de Landsdowne n'est pas sûr pour l'opposition.

* * *

M. Joseph Lessard, inspecteur des édifices du gouvernement de Québec, ancien député de Maskinongé à la Législature, est mort subitement à Montréal, samedi.

Le défunt fut autrefois gérant du journal *Le Monde*, disparu depuis bien des années, et qui joua un rôle important dans la politique.

Encore du Scott

J'ai lu avec intérêt dans le *Devoir* du 31 mars la lettre de M. S. A. Nault, de Saint-Boniface, donnant le démenti aux paroles prêtées par la *Presse* à Lord Strathcona, peu de temps avant sa mort. S'il est vrai que ce haut personnage a parlé de la sorte il a bien fait d'attendre à son heure dernière pour affirmer d'aussi grossiers mensonges, car il eut trouvé quelqu'un pour lui dire en face qu'on a beau être Lord anglais il n'est pas permis de mentir aussi effrontément. Il reste encore des témoins oculaires et auriculaires des événements qui ont eu lieu au Fort Garry en 1869 et 70. J'étais moi-même à l'archevêché de Saint-Boniface depuis trois ans; j'ai vu commencer le mouvement populaire des métis et je l'ai suivi attentivement jour par jour jusqu'à la fin. J'ai noté sur un cahier les incidents les plus remarquables de cette héroïque protestation d'un petit peuple pour la défense de ses droits les plus sacrés, contre des envahisseurs qui s'introduisaient dans leur pays sans aucun titre. Je me souviens parfaitement des personnages qui ont joué un rôle dans cette lutte entre les métis légitimes possesseurs du sol, et les étrangers organisés pour les dépouiller de leurs droits au nom du gouvernement canadien. Quand toutes les infamies qui ont été commises à la Rivière Rouge pendant ces sombres jours seront écrites le beau rôle restera au petit peuple métis qui au milieu des embarras et des difficultés qu'il eut à vaincre ne fit rien contre la justice et l'honneur, demeurant dans la légalité et la loyauté à la couronne anglaise pendant que ses ennemis le traitaient de rebelle.

Les paroles prêtées à Lord Strathcona par la *Presse* sont une histoire montée de toutes pièces, soit par la *Presse*, soit par Lord Strathcona lui-même.

Riel n'a pas paru dans l'exécution de Scott. Ne voulant pas entendre d'intercesseur pour le condamné, il s'était enfermé dans sa chambre et en avait consigné la porte; il n'est sorti qu'après que tout a été terminé. Il n'a vu Scott ni sur le lieu de l'exécution, ni dans le cercueil. Riel n'était pas un caractère cruel, comme ses ennemis l'ont fait croire. C'était un cœur sensible et compatissant. C'était lui qui ce jour-là était le plus affecté de la détermination que le conseil militaire avait prise, et s'il n'avait écouté que les sentiments de son cœur Scott n'aurait pas été exécuté. J'ai connu Riel intimement et je sais quel homme il était; le plus doux des métis; mais quand il avait un devoir à accomplir il avait l'énergie nécessaire pour l'accomplir.

Il est faux, archifaux que Lord Strathcona ait vu Riel décharger son revolver sur Scott, et si Lord Strathcona vivait encore nous lui dirions la même chose.

Le plus coupable ici et le plus responsable de la mort de Scott a été Lord Strathcona par la campagne de désunion qu'il a menée après la reconnaissance du gouvernement provisoire. Sa campagne a été la cause de l'organisation militaire sous la conduite du major Boulton, ce que faillit amener un massacre dans la colonie. C'est à la suite de cette échauffourée que Riel se vit dans la nécessité de faire un exemple pour prévenir de plus grands malheurs. Sans la campagne néfaste de Lord Strathcona ces événemnts regrettables n'auraient pas eu lieu; on peut donc dire qu'il a porté la plus grande part de responsabilité dans la mort de Scott.

L'abbé G. DUGAS, Ptre.

La Celebration de la Semaine Sainte A S.Pierre de Rome

Dans tous les pays du monde chrétien, la Semaine Sainte est célébrée avec une solennité grandiose et attristée, que rompt le joyeux réveil de Pâques; et si l'on descend vers le Midi, où l'âme des peuples est plus vive et plus prompte aux manifestations extérieures, les hautes expressions de la Foi n'en sont que plus ardentes.

A Rome, berceau de l'Eglise et capitale de la catholicité, le spectacle est inoubliable pour qui l'a vu une fois. Quinze jours avant Pâques, la Ville Eternelle voit affluer de tous les points du globe des théories de fidèles et de pèlerins venus pour se prosterner, aux heures d'évocation de la Passion du Christ, devant le Pape, son vicaire ici-bas, et la plus haute incarnation de la Religion. Toutes les nations y sont représentées, toutes les races s'y mêlent et s'y confondent, et les échos de toutes les langues s'y croisent, arrivant presque à dominer l'harmonieuse musique de la langue italienne.

Tandis que chez nous le buis est le symbole consacré de la Fête des Rameaux, en Italie ce sont les palmes qui tiennent ce rôle; les palmes que les habitants de Jérusalem tendaient à Jésus lorsqu'il fit son entrée dans la ville. Elles sont hautes, majestueuses, flexibles, d'un effet décoratif très pittoresque et jaunies par un procédé spécial. Ces palmes se vendent partout. Peu de jours avant la Semaine Sainte toutes les boutiques en sont remplies, et il n'est ni riche ni pauvre qui ne veuille avoir la sienne. Les sacristains en distribuent dans les églises et certaines personnes pour mieux traduire la poésie de cette pieuse coutume, les ornent de fleurs et de rubans, les parfument même. Les palmes viennent toutes de San-Remo, qui possède, depuis Sixte-Quint, le privilège exclusif de les fournir.

Les offices de la Passion, c'est-à-dire les Ténèbres, commencent dans toutes les paroisses le Mercredi-Saint et se célèbrent le jeudi et le vendredi à quatre heures de l'après-midi. Ils sont très imposants. Dans le chœur où l'obscurité a été faite, les accents douloureux des "Lamentations" et du "Miserere" montent aux voûtes et planent sur l'assistance recueillie, comme une rumeur lointaine du Golgotha; et, quand le clergé imite le bruit de la convulsion qui déchira la nature au dernier soupir du Christ, c'est un frisson de foi, de tristesse, de terreur et d'espérance qui passe dans toutes les âms.

La foule accourue à Rome pour la Semaine Sainte ne manque naturellement pas de se presser dans les églises; mais c'est surtout à Saint-Pierre et à Saint-Jean-de-Latran que l'affluence est considérable et que les cérémonies revêtent un caractère grandiose. L'intérieur des deux édifices est entièrement tendu de noir, les prêtres revêtent les ornements des jours de deuil, les statues sont voilées, les autels recouverts de draperies noires.

Les vastes jardins qui précèdent la basilique de Saint-Pierre, où le Souverain-Poutife officie lui-même sont envahis par les fidèles qui n'ont pu trouver place à l'intérieur du monument.

La même chose se produit à Saint-Jean-de- Latran. La vieille église, où se sont succédé tant de générations de croyants, a conservé un tel caractère que la présence des foules modernes n'y fait point contraste et qu'on se croirait en face d'un tableau d'un autre âge.

La procession des chanoines est une des plus belles choses qu'on puisse voir. La majesté du lieu, les parfums lourds de l'encens, la gravité des voix psalmodiant les chants liturgiques, la beauté archaïque des vêtements sacerdotaux, tout contribue à laisser une forte impression dans l'esprit de ceux qui ont eu le privilège de pouvoir passer la Semaine Sainte à Rome.

Il convient d'ajouter que le Vendredi-Saint est là-bas un jour férié. Tous les magasins sont fermés, les rues désertes et l'on n'y voit passer que des personnes vêtues de noir, allant faire leurs dévotions aux tombeaux. Tout le monde, croyant ou non, observe la tradition de tristesse et de recueillement, ce qui donne à la ville un aspect sévère et digne de son grand passé religieux.

JACQUES LANTEUIL.



Feu Messire A. LARIVIERE

Funerailles de Feu M. l'Abbé Alph. LaRiviere

Les funérailles de M. l'abbé LaRivière, vendredi matin, ont été une solennelle cérémonie. A l'assistance nombreuse et à la sympathie qu'on manifestait pour la mémoire du défunt et pour la famille, on sentait bien que la paroisse de Saint-Boniface rendait les derniers devoirs à l'un des siens.

A neuf heures un quart le corbillard quittait la résirence de M. Alexandre C. LaRivière, frère du défunt, suivi d'un nombreux cortège. Le deuil était conduit par l'honorable sénateur LaRivière, le père du prêtre décédé, et par son frère, M. Alexandre C. LaRivière, et ses jeunes fils.

Les porteurs étaient l'Honorable Joseph Bernier, ministre dans le gouvernement du Manitoba, Son Honneur le maire Lachance, M. A. J. H. Dubuc, M. Roger Goulet, M. C. H. Henri Royal et M. Alphonse Picard, ce dernier de Winnipeg.

Le corps a été reçu a l'arrivée à la cathédrale par Monseigneur Dugas, protonotaire apostolique et vicaire général. La messe de requiem a été chantée par Sa Grandeur Monseigneur Béliveau, compagnon de collège de feu M. l'abbé LaRivière; diacre d'honneur, M. l'abbé Rocan, confrère en ordination du prêtre décédé; diacre d'office, M. l'abbé Prud'homme; sous-diacre d'office, M. l'abbé de Munter. Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque était à son trône ; Elle avait comme assistant M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, sous lequel M. l'abbé LaRivière avait commencé le ministère en qualité de vicaire. Monseigneur l'Archevêque avait à sa droite M. l'abbé Rousseau, curé de Mariapolis, et à sa gauche M. l'abbé Joubert; au chœur Monseigneur Dugas, protonotaire apostolique et Monseigneur Cherrier, protonotaire apostolique et curé de la paroisse de l'Immaculée Conception, à Winnipeg; un grand nombre de prêtres. Dans la nef, assistance nombreuse, comprenant aussi les corps enseignants et les enfants de nos écoles. L'église était parée de noir. La musique a été faite par le chœur de la cathédrale aidé des dames de la paroisse, et cette musique fut grave et impressionnante. Notons le *Miserere* et le *Pie Jésu*, rendus avec onction par le ténor Hélie.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a chanté Elle-même le Libéra.

Une partie importante de cet office religieux fut l'éloquent sermon de M. l'abbé Eugène Gauthier, compagnon de collège, ami d'enfance et confrère dans le sacerdoce de M. l'abbé LaRivière. La ville de Auburn où M. Gauthier est curé et celle de Augusta où se trouvait M. LaRivière, sont situées à quelques milles l'une de l'autre. Les deux jeunes prêtres se visitaient et fraternisaient continuellement. C'est donc sous l'empire d'une émotion bien vive que M. l'abbé Gauthier monta en chaire pour faire le panégyrique du défunt. Il refit en traits saisissants la carrière sacerdotale de ce compagon; il esquissa son noble caractère et souleva un peu le voile d'humilité dont M. l'abbé LaRivière voulait toujours couvrir ses œuvres. L'assistance ne put retenir ses larmes lorsque le prédicateur révéla que M. l'abbé LaRivière avait désiré être enterré à St-Boniface, dans le cimetière de la famille, à côté de sa mère; il raconta comment son ami, se sachant condamné par les médecins, avait, dans une nuit de communion spéciale avec le Dieu qu'il allait voir prochainement, réclamé un crayon et du papier pour transcrire l'ardent sentiment qui s'était emparé de lui. Voici cette pièce. Nous avons voulu la conserver dans notre journal parce qu'elle est un document précieux :

"Adieu Eglise bénie où j'ai prié pour me sanctifier et pour sanctifier ceux qui m'étaient confis

"Adieu saint autel où j'ai offert le sacrifice d'amour et de miséricorde pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ;

"Adieu chaire sacrée où j'ai prêché la parole de vérité, où j'ai enseigné l'amour de Dieu et l'obéissance à ses commandements;

"Adieu tribunal de la réconciliation où j'ai pardonné tant de fois au nom du Dieu de toute miséricorde ;

"Adieu table sainte où j'ai nourri du pain des anges les âmes fidèles et vertueuses;

"Adieu amis, dévoués paroissiens, jusqu'au jour de la résurrection générale."

* * *

La dépouille mortelle a été reçue à la gare mercredi soir par un grand nombre d'amis, qui ont présenté leurs sympathies à l'honorable Sénateur LaRivière et ont ensuite traversé la rivière en procession jusqu'à la résidence de M. Alexandre C. LaRivière. Là, au milieu d'un silence impressionnant, on découvrit le cercueil et on récita le chapelet. Pendant toute la journée de jeudi, on alla prier auprès du corps. Firent particulièrement visite, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque et Mgr Béliveau.

* * *

La famille nous prie d'offrir ses remerciements à ceux qui lui ont manifesté de la sympathie pendant ses heures de deuil.

* * *

L'Honorable sénateur LaRivière et M. l'abbé Gauthier sont repartis ce matin pour l'Est.

LE SANG GAULOIS

XXIV

LE GENERAL DAUMESNIL

(1815)

"Rendez-moi ma jambe et je vous rendrai mon donjon."

Edmond Plauchut s'exprime comme suit: Rares furent les soldats aux nerfs d'acier, aux cœurs hauts et vaillants, qui survécurent aux luttes épiques, aux combats de géants qui, de 1793 à 1815, sous les ordres d'un chef insatiable de gloire, firent couler le sang à flots.

Je voudrais rappeler ici les noms de ces enfants de notre vieille France qui, dirigés en toute hâte sur nos frontières menacées, tombèrent, encore adolescents et presque imberbes, moissonnés par la faux des batailles. Mais ils furent légion et l'on transformerait en table d'airain tous les métaux du monde, que cet airain ne suffirait pas à donner l'immortalité à tant de héros.

Ceux qui sortirent sains et saufs de vingt batailles rangées, de cent villes prises d'assaut, qui échappèrent à l'infecte peste de Jaffa et aux mornes steppes de la Russie, se confondront, quelques siècles écoulés, dans l'imagination de nos petits fils, avec ces géants de la Fable qui entassaient Pélion sur Ossa, séparaient les continents, détournaient les fleuves et tranchaient les montagnes d'un seul coup de leur formidable épée: colosses qui eussent soulevé le monde, si le levier dont rêvait Archimède eût été trouvé."

Il est un fait certain,—et il est bon qu'on le sache ici plus que partout ailleurs,—il n'y a pas une race qui ait donné au monde autant de héros désintéressés que la race Franque. On peut rire, sourire, prendre un air fin... le fait reste là. dûr comme l'airain ! Et, puisque nous vivons en Amérique, on ne saurait trop, *à l'américaine*, le repéter tous les jours.

Nous en passons donc, de ces êtres surhumains, et non des moindres. Car il nous faudrait être assurés de vivre cent ans au moins, pour entreprendre de les mentionner tous dans ces colonnes.

* * *

Pierre Daumesnil, surnommé le général à la jambe de bois, est un de ces héros, et, s'il ne mourut pas sur un champ de bataille, ce ne fut pas de sa faute !

Ce fut un miracle qu'il ne perdit que sa jambe; car sans nombre furent les combats auxquels il prit part, et dont il sortit avec plus de vingt blessures.

Enfant du peuple, il s'enrôla et fit ses débuts dans cette admirable armée d'Italie, dont les soldats, pieds nus, en haillons, sans pain *souvent*, sans solde *toujours*, un contre deux, trois, quatre ou cinq, selon les cas, sans ravitaillement d'aucune sorte, sans secours en hommes, à travers toute l'Italie du nord, non-seulement mirent en déroute successivement quatre armées ennemies bien pourvues et composées de troupes fraîches chaque fois, bien supérieures en nombre, mais encore, prenant l'offensive, poussèrent une pointe contre une cinquième armée ennemie en Campo Formio, sur la route formation, et se virent bientôt à de Vienne !

L'école fut bonne, et, lorsqu'à Arcole, pour entraîner ses jeunes troupes un instant hésitantes, Bonaparte dut s'emparer d'un drapeau tricolore, et, sous une grêle de balles, traversa le fameux pont défendu avec acharnement par des troupes autrichiennes en nombre considérable, Pierre Daumesnil était l'un des premiers parmi ces soldats électrisés par le geste du chef. Celui-ci le remarqua, le mesura des yeux, et, comme étonné de sa jeunesse, le fit mettre à l'ordre du jour de l'armée d'Italie, puis le nomma lieutenant. Il avait dix-neuf ans !...

C'est ainsi que, par la suite, Pierre Daumesnil conquit tous ses grades, par l'épée.

Nous nous contenterons de signaler son passage à l'armée d'Egypte, ses prouesses à St. Jean d'Arc, son intrépidité à Wagram, où il perdit sa jambe dès le début de cette journée sanglante, fut fait général de brigade sur le champ de bataille, et décoré, des mains de Napoléon de la cravate des commandeurs de la Légion d'honneur.

* * *

Mutilé pour toujours, ne pouvant plus monter à cheval, Pierre Daumesnil accepta de défendre le donjon de Vincennes.

C'est alors que se produisirent deux épisodes glorieux dans la vie de notre héros.

A la suite de la fatale campagne de Russie, à la suite de l'extraordinaire campagne de France, où, avec cinquante mille jeunes gens imberbes, toujours les mêmes, sans artillerie, sans cavalerie, Napoléon mit en échec, en rase campagne, parfois en déroute, pendant des semaines entières et successivement trois armées composées uniquement de vétérans, Russes, Prussiens, Autrichiens, en tout 600,000 hommes, renforcés et ravitaillés continuellement, à la suite, disje, d'une dernière pensée de génie de Napoléon qui avait décidé de se jeter à travers les lignes ennemies avec tous ses hommes, pour les prendre entre Paris et lui-même, leur coupant ainsi toute retraite, Paris se rendit sans combattre !

Le drapeau blanc des émigrés flottait donc partout dans Paris, dans sa banlieue aux Tuileries... mais, à Vincennes, continuait de flotter le drapeau tricolore.

Des troupes, des envahisseurs furent envoyés au donjon de Vincennes, et un général Autrichien demanda à Daumesnil de lui livrer la citadelle.

Celui-ci, frappant alors son épée avec force sur sa jambe de bois, répondit : "Rendez-moi ma jambe, et je vous rendrai mon donjon !"

Après Waterloo, quand les armées des alliées souillèrent de nouveau Paris de leur présence, le général prussien Blucher, auquel l'orgueil faisait perdre tout sens moral osa, *par écrit*, offrir trois millions à Daumesnil s'il voulait lui rendre Vincennes.

"Je ne vous rendrai pas la place que je commande lui fut-il répondu, mais je ne vous rendrai pas non plus votre lettre. A défaut d'autres richesses, elle servira de dot à mes enfants."

Le reconnaissez-vous là une fois de plus, le sang Gaulois ?

F. DENISET.

REVUE DE LA PRESSE

ANNIVERSAIRE

(L'Action Sociale)

Le Droit, d'Ottawa, le vaillant organe quotidien de la défense catholique et française dans la province d'Ontario, a commencé, samedi, sa deuxième année de publication. Nous lui offrons nos compliments, et nos vœux les plus sincères pour que se prolonge encore longtemps une carrière dont la fécondité s'affirme si bien.

* * *

LE LIEUTENANT DE PARNELL.

(Le Devoir)

Timothy-Daniel Sullivan est mort le 31 mars dernier à Dublin, à l'âge de 70 ans. C'était un patriote ardent. Journaliste de profession, il était l'auteur de l'hymne national: "Dieu sauve l'Irlande !" Il fut l'un des plus célèbres agitateurs en faveur du Home Rule pour l'Irlande lorsque feu Charles Stewart Parnell prit direction du mouvement. Pendant vingt ans, il fut député nationaliste à la Chambre des Communes et occupa le haut poste de Lord-Maire de Dublin en 1886 et en 1887.

Pour avoir censuré violemment l'acte de coercition, il fut condamné à passer deux mois en prison. Il fut poursuivi plusieurs fois pour libelle mais il réussit toujours à sortir indemne des poursuites intentées contre lui.

M. Sullivan a beaucoup écrit en vers et en prose.

* * *

LA RACE FRANÇAISE EN TETE A MONTREAL

(L'Evénement)

Le recensement de 1911 donne à la ville de Montréal sans tenir compte des banlieues, une population de 470,480. A la page 372 du Vol. II du Recensement du Canada, ces chiffres se décomposent comme suit:

Origine française	298,878
Origine Britanique	121,128
Origine juive	27,948
Oirigine italienne	7,013
Origines diverses	15,513

Comme on le voit, Montréal est une ville française. Il n'y a guère que Paris et Lyon qui aient une population française plus considérable que celle de la métropole du Canada.

Québec, avec ses 80,000 habitants dont les dix-neuf vingtièmes sont d'origine française, vient à peu près en quinzième lieu comme ville française.

* * *

REMINISCENCES

(Le Soleil)

Le percement de l'isthme de Panama qui est aujourd'hui un fait accompli n'est pas absolument une idée moderne.

Le navigateur Balbao rêva cette grande œuvre après qu'il eut découvert l'isthme. L'on peut voir à la bibliothèque de Nuremberg une mappe-monde datant de 1520 où le futur canal est indiqué; et, il y a deux cents ans, une compagnie hollandaise se forma pour étudier un projet de percement qui ne devait être commencé qu'en 1879 par M. de Lesseps.

* * *

L'ACTIVITE DANS L'OUEST CANADIEN

(Courrier de l'Ouest)

Malgré tout ce que disent les pessimistes, sur les conditions monétaires dans l'Ouest canadien, les municipalités, de même que les différentes compagnies de cette partie du pays, vont de l'avant sans crainte, avec des entreprises dans lesquelles peut-être peu de financiers de l'Est pourraint s'engager à l'heure actuelle.

Pratiquement, chaque cité de quelque importance doit exécuter cette année une foule de travaux municpaux qui ne seront pas sans avoir une certaine influence sur l'activité du marché immobilier, soit en ouvrant un nouveau champ aux spéculateurs, soit en augmentant la valeur des propriétés dans le voisinage desquelles ces travaux seront exécutés.

L'immigration s'annonce très abondante cette année; déjà, plusieurs trains de colons du Colorado sont arrivés à Bassano où ceux-ci vont s'établir près du système d'irigation du Pacifique Canadien. Bientôt, les paquebots transatlantiques déverseront sur notre pays, les colons venant d'Europe qui viennent tenter fortune dans les riches provinces des prairies.

* * *

VICTOIRE DU PRESIDENT WILSON

(La Presse)

Le président Wilson vient de voir sa politique relative au Canal de Panama remporter un premier triomphe, à la Chambre des Représentants, et tout nous porte à croire que d'ici deux ou trois semaines, le bill décrétant le rappel de la clause qui exemptait de droits les vaisseaux américains, sera définitivement adopté.

Que d'énergie n'a-t-il pas fallu au Président des Etats-Unis pour l'emporter sur l'opposition obstinée des principaux chefs du parti qui l'a élevé au pouvoir !

C'est en vain, heureusement, que le leader démocrate Underwood et l'Orateur Champ Clark ont invoqué la doctrine Monroe ainsi que la fierté nationale pour faire échouer la mesure du rappel. La majorité des membres du Congrès a répondu loyalement au mot d'ordre du Capitaine de l'Etat, qui demande, au nom de l'honneur de la nation, le respect du traité Hay-Pauncefote.

* * *

LES PRODIGES DES ONDES HERTZIENNES

(La Croix)

Les merveilles de la télégraphie sans fil sont innombrables, et chaque jour amène une nouvelle application de la géniale invention de M. Branly. La dernière en date vient d'être découverte par M. Marconi. L'ingénieur italien est parvenu, ces jours-ci, à allumer une lampe électrique, à une distance de 2 kilomètres, au moyen des ondes hertziennes.

M. Marconi, qui s'est attaqué aussi à la solution de la téléphonie sans fil, se dit sur le point de l'avoir trouvée. Il a déjà pu se faire entendre à une trentaine de kilomètres par un auditeur muni d'un récepteur téléphonique courant. La difficulté à résoudre actuellement est celle du transmetteur qui est très lourd.

* * *

LE PLUS VIEUX PRETRE DU MONDE

(Les Cloches de St. Boniface)

Nous lisons ce qui suit dans un récent numéro de la *Semaine Religieuse* de Lille : "Le 23 décembre dernier, Mgr Monnier, évêque de Lydda et auxiliaire de Cambrai, célébrait ses 70 ans de sacerdoce. Mgr Battandier pose une question dans son *Annuaire* de 1914 à cette occasion et donne la réponse:

"Ce prélat (né à Nivelles, diocèse de Cambrai, le 5 janvier 1820; élu le 22 février 1872) est le doyen d'âge et de sacre de l'épiscopat français. Mais est-il le doyen des prêtres du monde entier? Il a été ordonné prêtre le 23 décembre 1843; or, il y a au Canada un prêtre, Oblat de Marie-Immaculée, qui a été ordonné prêtre le 12 septembre 1841. Il a par conséquent 72 ans de prêtrise. Il a été vicaire général d'Ottawa, administrateur de ce diocèse; il vit aujourd'hui à l'hospice Taché à Saint-Boniface, où, malgré son grand âge, 94 ans, il exerce à la satisfaction générale les fonctions d'aumônier. C'est le P. Damase Dandurand."

Mgr Battandier nous permettra bien, en agréant nos remerciements pour ces renseignements précieux et autorisés, de revendiquer pour le toit archiépiscopal la consolation et l'honneur d'abriter le doyen d'âge du sacerdoce de l'univers entier. Depuis 1900, le vénérable vieillard habite l'archevêché d'où il dessert l'hospice Taché et l'asile d'Youville. La première institution est un orphelinat de filles et la seconde une maison de vieux et de vieilles. Tous les matins, à 6 heures, quelle que soit la température, souvent très rigoureuse en hiver, il va dire la messe à l'hospice d'Youville distance d'un quart d'heure de marche de l'archevêché. Il s'y rend invariablement à pied, sans l'appui du moindre bâton. Depuis deux ans seulement il a un assistant pour l'aider dans ce laborieux ministère. Il possède encore toutes ses facultés, s'intéresse à la vie et au mouvement des idées comme un jeune homme et possède un répertoire de souvenirs aussi nombreux qu'anciens. Il a franchi ces jours derniers le seuil de sa quatre-vingt-seizième année, étant le 23 mars 1819, à Laprairie, dans le diocèse de Montréal.

Ad centesimum et ultra, souhaitons-nous de tout cœur au vénérable nonagénaire.

Nous sollicitons la collaboration

Avec l'agrandissement de notre journal, nous devenons en mesure de donner une large hospitalité à ceux qui aimeraient collaborer à notre rédaction.

Nous ouvrons donc nos colonnes au public et nous accueillerons avec plaisir tous articles, lettres, nouvelles qu'on voudra bien nous faire parvenir.

Nos correspondants des campagnes, en particulier, sont invités à nous communiquer la chronique de leurs paroisses respectives.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

De par le Monde

Le Duc de Connaught à Montréal.

Ottawa.—Du 20 au 25 avril prochain le duc et la duchesse de Connaught ainsi que la princesse Patricia seront à Montréal. Vers la mi-mai le duc visitera la péninsule du Niagara, et l'ouest d'Ontario, y compris Windsor et Hamilton. Vers le 25 mai, il sera à Toronto où le rejoindra la duchesse. A la fin du mois ils se rendront à Québec, où ils demeureront environ un mois.

GROS EMPRUNT POUR QUEBEC

Québec.—Le Comité des Finances a décidé de demander au Conseil municipal d'autoriser l'émission de débentures pour un montant de $1,433,493.34, devant être emprunté quand le marché sera plus facile.

Sur ce montant, il y a une somme de $625,000 que la ville a été autorisée à emprunter à la dernière session de la Législature.

DINERS A LA VAPEUR

Berlin.—Le Kaiser a fait paraître deux édits.

Il a ordonné tout d'abord que tous les diners officiels ne devraient pas durer plus de trois quarts d'heure à compter du moment où les invités se mettraient à table, jusqu'à celui où ils sortiraient, la durée des diners officiels se trouve donc réduite de moitié.

L'empereur a ensuite décrété que les femmes ne resteraient plus seules dans les salons.

UNE GREVE DE 70,000 HOMMES

Leeds, (Angleterre).— Trente-cinq mille mineurs de charbon en Yorkshire ont déposé leurs outils aujourd'hui, en demandant qu'un minimum soit fixé pour leurs salaires. Trente-cinq mille autres ont donné avis que si, jeudi, on n'a pas répondu à cette demande, ils quitteront aussi le travail. Cela porterait le nombre des grévistes à soixante-dix mille.

La Fédération des Mineurs de la Grande-Bretagne a promis de donner son appui aux grévistes, et en conséquence on s'attend à une longue lutte.

Nouveau Premier au Japon

Tokio.—L'empereur a fait venir le prince Iyecato Tokugawa, président de la Chambre de Paris, pour le charger de former un nouveau cabinet en remplacement du ministère Yamamoto, qui a démissionné le 24 mars.

DU TRAVAIL POUR MILLE MOMMES

Québec.—On nous communique des renseignements intéressants au sujet des travaux qui se poursuivent aux usines du Transcontinental à Saint-Malo. Les ouvriers ont travaillé pendant l'hiver, qui vient de finir à faire les tranchées nécessaires pour le drainage du terrain sur lequel seront érigées les bâtisses et de celui qui sera transformé en cours. Cinq à six cents hommes ont été occupés durant tout l'hiver à ce travail qui est terminé depuis une dizaine de jours, à cause du dégel on ne pourra reprendre que dans trois semaines ces travaux de fondation et, pour cela, on a diminué de près de moitié le nombre des ouvriers. Il en reste encore environ trois cents, et il y en a un bon nombre qui posent le tuyau d'égoût des bâtisses, ouvrage qui est commencé ces jours derniers et qui sera terminé dans une quinzaine de jours tout au plus; d'autres préparent du béton, tandis que la "Canada Steele and Iron Works" pose la charpente en fer de la bâtisse où seront installés les bureaux des ingénieurs. On posera ensuite celle des quatre autres édifices dont les fondations ont aussi été faites l'été dernier, c'est-à-dire les magasins, les forges, l'usine génératrice du pouvoir et la bâtisse principale qui aura 600 pieds de longueur. A mesure que la charpente de ces bâtisses sera terminée, on en construira les murs en brique. Au cours de l'été tous les travaux seront menés de front. Il y aura donc de la besogne sur les chantiers des usines, où seront employés plus de 1,000 hommes.

Une excellente innovation de l'Honorable Ministre des Postes.

Montréal.—Le ministre des Postes, voulant protéger le public contre les malversations et les vols de lettres vient de faire une heureuse innovation. Par ordre de l'honorable L. P. Pelletier, maître général des postes, il est dès à présent défendu d'expédier par la malle du papier monnaie et des pièces d'argent ou d'or, à moins que ces envois ne soient faits sous enveloppes recommandées.

Des lettres non recommandées contenant des valeurs ont jusqu'ici souvent fait fausse route, et ont été détournées de leur destination.

Le ministère des postes ne peut retracer les lettres non recommandées. Il lui faudrait pour cela une armée de fonctionnaires et encore s'exposerait-il à des mécomptes.

Tous ceux qui envoient de l'argent par la poste doivent comprendre qu'ils ont un droit à payer à l'état et qu'à moins de satisfaire à cette obligation, ils s'exposent à des vols.

On accuse dans ces cas les fonctionnaires du service des postes de malhonnêteté quand ce sont les destinataires de pareilles lettres chargées qui tirent criminellement profit d'une négligence impardonnable. Il convient de rappeler ici que ce sont des lettres non recommandées mais contenant des valeurs, qui sont de la sorte détournées.

Intéressé à ce que le public n'ait plus à se plaindre de pareils détournements et jaloux par-dessus tout de ses bonnes intentions, le ministre des postes a voulu, par ses nouvelles prescriptions prévenir les désagrements et les pertes dont on s'est plaint dans le passé.

C'est à sa louange et, comme nous le dit M. E. Barcelo, député maître des postes à Montréal, une excellente innovation.

HORS DE LA CIVILISATION

Edmonton, Alta.—"Cela semble doux de rentrer dans la civilisation, après un exil volontaire de vingt-deux ans parmi les sauvages du nord," disait le Rév. Père Edouard Gony, supérieur de la mission de St. Isidore, à Fort Smith en débarquant du chemin de fer.

"J'ai vu aujourd'hui un automobile pour la première fois, à Athabaska. On n'aurait même pas rêvé d'une chose pareille, quand je suis parti pour le nord, étant encore un jeune homme, dans le but de travailler au bien des Cris. A ce temps-là Edmonton était encore un village, tous les rapports que j'ai eus depuis ce temps avec la civilisation, est par le moyen des journaux qui ne nous arrivaient qu'à de longs intervalles, par des canots d'indiens en été, les attelages de chiens en hiver se bornant à porter les lettres."

TREMBLEMENT DE TERRE EN FRANCE

Brives la Gaillarde.—Une énorme partie d'une montagne s'est détachée, à la suite d'un tremblement de terre. Cette grande quantité de terre et de roc descend dans la plaine, brisant tout sur son passage. Un grand nombre de fermes et de maisons ont été détruites, les routes allant de Brives à Lauteuil ont été détruites sur une distance de plusieurs milles. Partout les habitants s'enfuient de leurs demeures.

UN TESTAMENT EXTRAORDINAIRE

Londres. — Une écossaise, qui vient de mourir, a laissé un testament qui prouve qu'elle avait une dose extraordinaire d'orgueil. C'est une demoiselle Catherine McCaig, d'Oban. Possédant une grande fortune, elle a laissé divers legs à des fondations religieuses et charitables; mais la clause principale du testament ordonne à ses exécuteurs testamentaires d'élever douze statues de bronze d'elle-même, de ses parents, de ses frères et sœurs et jusqu'à un bébé mort, qu'elle affectionnait particulièrement.

Il y a une dizaine d'années, un de ses frères, John Stuart McCaig, qui était mourant, avait laissé en mourant un testament du même genre, mais les exécuteurs avaient trouvé moyen d'éviter de se conformer à ces conditions ridicules. Ceux qui ont charge de l'exécution du testament de Mlle McCaig, vont employer tous les moyens légaux pour faire modifier leurs instructions.

Une belle fourchette

Le Cri de Paris :

M. Charles Prevet joignait à la plus grande affabilité une capacité gastronomique exceptionnelle. Il était comparable à Popyer-Querlier, l'homme qui plaisait à Bismarck parce qu'il lui tenait tête à table.

Lors de l'Exposition de 1900, M. Prevet fut nommé président d'un jury de l'alimentation et convié pendant quinze jours à des agapes pantagruéliques.

Les festins succédaient aux festins et les maitres queux les plus réputés faisaient montre de leur savoir en l'honneur de MM. les jurés.

Vers le dixième jour, sept ou huit membres de la commission suprême étaient sur le flanc; il n'en restait plus que cinq à table.

Au treizième déjeuner, exténués par tant de bons repas, ils déclaraient tous forfaits, sauf deux: un Anglais et Charles Prevet.

Mais le dernier jour celui-ci se trouva seul des jurés à table; il tenait jusqu'au bout, alors que tous ses collègues avaient laissés tomber leur fourchette, vaincus par l'excès de la bonne chère.



AVIS

THE PRUDENTIAL LIFE INSURANCE CO.

AVIS est donné par les présentes que demande sera faite à la session actuelle du Parlement du Canada par la Prudential Life Insurance Co.; compagnie incorporée par la Législature du Manitoba, chapitre 67 des Statuts du Manitoba 1902, aux fins d'obtenir l'incorporation de la dite "Prudential Life of Canada" avec bureau principal à Winnipeg et le pouvoir de reprendre les affaires, l'actif et le passif de la Compagnie provinciale et de faire de l'Assurance vie par tout le Canada en y comprenant toutes les branches qui s'y rattachent ou pourront s'y rattacher par de nouvelles licences accordées à la compagnie en vertu des articles des statuts et y ayant trait, et ce avec tous les pouvoirs nécessaires, usuels ou fortuits en vertu de l'Acte des Assurances de l'an 1910.

Ce 5ème jour de mars 1914.

THE PRUDENTIAL LIFE INSURANCE COMPANY.

Per G. H. MINER,
Directeur-Gérant.

4ème plancher Keewayden Bldg.
Winnipeg, Man. 19-23

FEUILLETON DU MANITOBA

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 27

(Suite)

"Oyez, oyez ! cria l'huissier-audiencier, que tout ceux qui ont quelque chose à faire, devant ce tribunal de la Cour des Preuves de la cité de la Nouvelle-Orléans, produisent leurs réclamations et elles seront entendues. Vive l'Etat !"

—M. le greffier, lui dit le juge, appelez le rôle des causes.

Le greffier se leva, et appela : "Requête du Dr Léon Rivard pour annulation du Testament de feu Sieur Alphonse Meunier, pour cause de survenance d'héritier, et pour reconaissance du dit héritier."

Il y eut un mouvement de curiosité dans la salle, plusieurs personnes montèrent sur les bancs pour voir le Dr Rivard.

—Si Son Honneur veut me permettre, dit M. Préau en se levant, j'ai une motion à faire avant que la Cour procède sur le rôle.

Le Dr Rivard fit un mouvement de surprise et écouta.

—Quelle est votre motion, dit le juge ?

—Je désire que la Cour entende, avant tout, la cause de Fortin contre Fortier, que Votre Honneur, à la dernière séance, m'a promis de faire passer la première aujourd'hui.

Le docteur Rivard se sentit soulagé d'un grand poids, en attendant ce dont il s'agissait; et se penchant à l'oreille de son avocat, il lui dit quelques mots.

—Si M. Préau n'a pas d'objection, je le prierais de vouloir bien me permettre de procéder dans la cause de l'héritier de M. Meunier; mon client, le docteur Rivard, qui est ici à mes côtés, et tout ce public qui est venu dans le seul intérêt de voir passer cette cause importante, vous sauront gré de retirer votre motion.

M. Préau entendit en ce moment une voiture qui s'arrêta en face du Palais de Justice.

—S'il en est ainsi, monsieur, répondit-il, je retire ma motion.

—La Cour, continua l'avocat du docteur Rivard, est-elle maintenant prête à entendre la cause ?

—Procédez, répondit le juge.

Je vais commencer par lire la requête.

La Requête était écrite en anglais, nous la traduisons :

"A l'honorable Juge de la Cour des Preuves, pour la cité de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

"La Requête de Léon Rivard, médecin, de la dite cité de la Nouvelle-Orléans, Tuteur dûment élu en justice à l'orphelin *Jérôme*, expose respectueusement:

"Que le premier septembre 1836, Alphonse Meunier, négociant de la Nouvelle-Orléans, sous l'impression qu'il n'avait point d'enfant ni d'héritier légitime, fit son testament olographe, qu'il déposa le même jour entre les mains de Sieur P. Magne, notaire public.

"Que, le 15 septembre 1836, le dit Alphonse Meunier décéda à la Nouvelle-Orléans, sans avoir changé son testament.

"Que, le 25 octobre 1836, le dit Testament du dit Alphonse Meunier fut irrégulièrement ouvert et reconnu par Son Honneur le dit Juge de la dite Cour des Preuves: sauf toute opposition qui pourrait y être faite, dans la quinzaine, avant son homologation.

"Que, le 19 mars 1820, le dit Alphonse Meunier avait épousé, en légitime mariage, demoiselle Léocadie Mousseau.

"Que, le 21 mai 1823, il serait né du légitime mariage du dit Alphonse Meunier avec la dite Léocadie Mousseau, un enfant mâle, baptisé le même jour, sous le nom d'*Alphonse Pierre*.

"Que, le 29 mai 1823, la dite Léocadie Mousseau décéda à la paroisse St. Martin, Etat de la Louisiane, sans autre issu de son dit mariage avec le dit Alphonse Meunier, que le dit *Alphonse Pierre*.

"Que, par d'inexplicables circonstances, le dit *Alphonse Pierre* Meunier, fut perdu, et que son père, après les plus grandes recherches, fut persuadé que son fils était mort et qu'il ne le reverrait jamais.

"Que, le 5 avril, un orphelin du nom de *Jérôme*, de parents inconnus, abandonné sur la levée, au bas du couvent des Ursulines, fut amené à l'Hospice des Aliénés de la Nouvelle-Orléans.

"Que, le 30 octobre 1836, votre Requérant aurait été dûment tuteur de l'orphelin Jérôme.

"Que, le 1er novembre 1836, Pierre de St. Luc, capitaine du *Zéphyr*, constitué, par le dit testament du dit Alphonse Meunier, son héritier et légataire universel, aurait été noyé et décédé dans le fleuve du Mississipi, et inhumé au cimetière de la Nouvelle-Orléans, avec toutes les pompes de la religion et la plus grande publicité.

"Que, le dit orphelin, *Jérôme*, aurait été reconnu et indentifié depuis la mort du dit Alphonse Meunier, avec le dit *Alphonse Pierre;* et que le dit Jérôme ne serait autre que le dit Alphonse Pierre, fils légitime et héritier du dit Alphonse Meunier.

"Le tout tel que votre Requérant est prêt à prouver.

"C'est pourquoi votre Requérant, ès-qualité, conclut à ce que, vû les causes ci-dessus, il plaise à votre honorable cour déclarer le dit orphelin Jérôme être le fils légitimé légal du dit feu Alphonse Meunier; et en autant qu'il appert que le dit testament aurait été fait par le dit feu Alphonse Meunier, sous la fausse impression que son fils était mort, que le dit testament soit déclaré nul et de nul effet; et de plus qu'un administrateur soit nommé pour prendre soin de la dite succession.

LÉON RIVARD, Tuteur."

La lecture de cette requête avait été écoutée dans le plus grand silence. On lisait sur la figure de tout le monde, le profond intérêt que cette cause inspirait; et les événements qu'elle annonçait étaient si imprévus, et l'héritage dont il s'agissait si considérable, presque fabuleux, que l'on ne doit pas être surpris de l'impression qu'elle avait produite.

—Je produis, continua l'avocat du docteur Rivard, au soutien de la présente Requête, les documents suivants :

1. Copie authentique du dit testament de feu Alphonse Meunier.
2. L'extrait de mariage du dit Meunier.
3. L'extrait de naissance du dit *Alphonse Pierre Meunier.*
4. L'extrait mortuaire de dame Léocadie Mousseau Meunier.
5. L'extrait mortuaire du dit feu Alphonse Meunier.
6. L'acte de tutelle du dit Léon Rivard.
7. L'extrait mortuaire du dit Pierre de St. Luc.
8. Copie certifiée de l'entrée des régistres de l'hospice des Aliénés de la Nouvelle-Orléans.

"Par ces documents, je prouve d'abord la naissance d'un héritier légitime de feu M. Alphonse Meunier, continua l'avocat du docteur Rivard; ensuite, que M. Meunier était sous l'impression, en faisant son testament, que son fils n'existait plus. Il ne me reste plus à faire voir maintenant que l'orphelin Jérôme est le véritable *Alphonse Pierre*, fils légitime et unique héritier de M. Meunier; ce que j'espère prouver de la manière la plus évidente et la plus péremptoire par des témoins qui ont parfaitement connu l'enfant avant qu'il fut perdu et pendant qu'il était en nourrice.

"J'établirai par ces mêmes témoins qu'ils ont une parfaite connaissance de la perte de l'enfant, et des recherches infructueuses que l'on fit pour le retrouver: enfin j'établirai que l'enfant, après avoir été plusieurs années abandonné et relégué parmi les fous de l'hospice, a été reconnu, par une espèce de miracle, pour le fils si longtemps perdu de M. Meunier."

L'exposition était claire et simple. Tout le monde était dans l'attente. Le docteur Rivard regardait tour à tour son avocat et le juge.

—Je vais maintenant faire entendre les témoins. Huissier ! veuillez appeler le témoin nommé Toussaint Délorier.

—Toussaint Délorier ! cria l'huissier.

—Si la Cour veut me le permettre, demanda M. Préau, je prendrai la liberté de suggérer à mon savant confrère, qu'il conviendrait de faire venir devant la cour ce fils de M. Meunier.

Il y eut un mouvement d'approbation universelle parmi l'auditoire; plusieurs avocats appuyèrent la suggestion. Le docteur Rivard jeta un coup d'œil inquiet sur M. Préau, dont l'air d'indifférente bonhomie ne trahissait aucun sentiment hostile. Le docteur ne savait que penser.

—J'aimerais bien à savoir, reprit M. Duperreau avec animation, en quelle qualité M. Préau fait cette demande ? Je voudrais bien savoir quelles parties ou quels intérêts il représente ?

Tous les yeux étaient tournés sur M. Préau qui répondit avec le calme le plus parfait.

—Je ne vois pas que ma proposition ait rien de si étonnant, ou qui puisse tant exciter mon savant confrère; je ne l'ai faite que parce qu'lle m'a paru naturelle. Je ne prétends représenter aucune partie dans cete cause, puisqu'elle se poursuit *Ex parte;* je n'agis que comme *Amicus Curiae.* Je n'ai pas l'honneur de connaître M. le docteur Riavrd, que je vois aujourd'hui pour la première fois, quoique sa réputation, si bien méritée d'homme de bien, soit plus d'une fois parvenue à mes oreilles. Je n'ai pas le moindre doute sur l'exactitude des allégués de la Requête, dont la lecture, je l'avoue, m'a vivement intéressé. Je ne vois pas du tout comment vous pouvez vous opposer à ce que M. le docteur Rivard envoie chercher cet enfant ; je suis bien sûr que votre client n'y a aucune objection. D'ailleurs il me semble qu'il est dans l'intérêt de la cause même, que l'enfant comparaisse devant les témoins, qui l'ont connu dans son enfance, afin qu'ils puissent aujourd'hui l'identifier, comme aussi il est dans l'intérêt du public de pouvoir s'assurer que celui qui réclame la succession de M. Meunier est bien son fils et son héritier. Le docteur Rivard verra, comme moi, qu'il est de son intérêt de faire venir l'enfant, tant pour sa satisfaction que pour celle du public. Au reste, quant à moi je n'y tiens pas, et c'est parce que je savais que Son Honneur M. le juge n'avait pas d'objection de suspendre les procédés, pendant quelques minutes, afin de gratifier l'audience dans un désir, et je pourrais dire dans un droit aussi légitime."

Deux ou trois avocats se levèrent simultanément, pour représenter au juge la justesse des remarques de M. Préau. Son honneur le juge qui se sentit aussi, quel que curiosité de voir l'enfant, remarqua : "qu'en effet il serait bien à propos que le docteur Rivard allât chercher son pupille."

Le docteur Rivard qui, au fond, ne voyait aucun inconvénient à faire paraître le petit Jérôme, qu'il était bien certain que personne ne reconnaîtrait, s'offrit de bonne grâce, de l'aller chercher.—Il prit une voiture de louage, et ne tarda pas à revenir avec le malheureux orphelin qui, en voyant tout ce monde, eut peur et se mit à pleurer, en se cachant le visage sous les basques de l'habit du docteur Rivard. La foule s'ouvrit pour laisser passer le docteur, qui alla reprendre sa place à côté de son avocat, avec le petit Jérôme. La vue de ce petit être chétif et imbécile, causa une impression pénible de pitié dans l'auditoire, qui s'était figuré, pour l'héritier d'une si fabuleuse fortune, un enfant intelligent et bien constitué.

—Procédez, M. Duperreau, lui dit le juge.

M. Duperreau, après avoir fait assermenter le témoin, lui demanda s'il avait connu M. Alphonse Meunier et sa femme ? s'il avait connu l'enfant ? s'il avait appris que l'enfant avait été perdu, et jamais retrouvé ?

A toutes ces questions le témoin fit une réponse affirmative.

—Et où avez-vous connu l'enfant de M. Meunier, lui demanda le juge ?

—A la paroisse St. Martin, votre honneur; il avait été mis en nourrice chez la femme Phaneuf, qui l'emporta à Bâton-Rouge.

—Et après ?

—Et après, c'est tout, votre honneur.

—Vous avez dit que l'enfant avait été perdu.

—Oui, votre honneur: faut-il que je répète ce que j'ai déjà dit ?

—Pas besoin. Regardez maintenant cet enfant, et dites si vous croyez qu'il soit le même que celui que vous avez vu en nourrice chez la femme Phaneuf ?

Le juge désigna du doigt au témoin l'orphelin Jérôme, qui se voyant ainsi pointé au doigt, eut peur et se glissa sous la table. Plusieurs personnes se mirent à rire; le docteur Rivard, vexé de la conduite de son pupille lui dissimula un innocent coup d pied à la chûte de l'épine dorsale sous la table, par forme de muette admonition. Le petit lâcha un faible cri, et revint sur son siège, en se frottant d'une main là où ça lui démangeait, et de l'autre, cherchant à refouler une larme qui se rebellait sous sa paupière.

—Oui, votre honneur, je crois que c'est le même, répondit le témoin avec aplomb.

—C'est bien; vous pouvez descendre maintenant, excepté que quelqu'un veuille vous poser de nouvelles questions.

Le docteur Rivard jeta un coup d'œil inquiet sur M. Préau, qui s'occupait, avec la plus parfaite indifférence, à lire une gazette, quoiqu'il n'eût pas perdu un mot de la déclamation du témoin.

M. Duperreau fit ensuite assermenter M. Charon, le chef de l'Hospice des Aliénés, qui prouva que le petit Jérôme avait été amené à l'hospice, ainsi qu'il avait été porté aux régistres. Il certifia que l'extrait des régistres, produit en cour, était conforme à l'original ; que les deux bouquins (qu'il montra avaient été apportés et déposés à l'hospice, comme la propriété de l'orphelin, quand il y fut amené. Il prouva aussi que l'extrait de naissance d'*Alphonse Pierre*, produit en cour, était le même extrait qui avait été trouvé, par son honneur le juge, dans les bouquins; enfin que l'entrée des régistres correspondait avec l'extrait de naissance.

—Et avez-vous aucun doute, lui demanda M. Duperreau, que Jérôme ne soit Alphonse Pierre, l'enfant de M. Meunier ?

—Aucun.

—Quelqu'un demanda le juge, a-t-il quelque question à faire au témoin ?

Personne ne répondit.

Jérémie, le portier de l'hospice, fut ensuite introduit. Il corrobora, en substance, ce qu'avait dit le témoin précédent; et descendit sans que personne lui fit de transquestions.

Le docteur Rivard était radieux; le public paraissait satisfait de l'identité du petit Jérôme avec le petit Meunier.

—J'espère, dit M. Duperreau, en se levant avec diginté et promenant sur l'auditoire un regard de satisfaction, j'espère que la Cour ne peut plus avoir de doute maintenant sur la justice et l'équité de cette cause. J'aurais pu produire une foule de documents et de témoins, au soutien des allégations de la présente requête; mais j'aurais craint d'abuser de la patience de votre honneur. Les preuves que j'ai produites, tant écrites que verbales, sont irrécusables et péremptoires. Je pourrais m'étendre au long, et faire ressortir toutes les circonstances merveilleuses et extraordinaires qui ont accompagné la naissance de l'orphelin Jérôme qui, après être mort au monde, et avoir été enterré dans un hospice d'aliénés, en sort pour montrer au plus haut de l'échelle sociale où, par son rang et sa fortune, il a droit de prétendre.

Je laisse cette cause à la décision de votre honneur, persuadé que les conclusions de la requête seront accordées.

M. Duperreau s'assit au milieu du plus profond silence, chacun attendant avec anxiété le jugement qui allait être prononcé, quoique tout le monde le supposât d'avance.

—Quelqu'un, demanda le juge, a-t-il quelque remarque à faire, avant que la cour procède à prononcer le jugement en cette cause?

—Je suggèrerais à M. le docteur Rivard, dit M. Préau qui revenait de la salle voisine où il avait été un instant, de produire tous les documents qu'il peut avoir au soutien de sa requête.

—Nous n'en avons pas besoin d'autres, reprit M. Duperreau; notre preuve est complète.

—Excusz-moi, je n'ai dit cela que dans l'intérêt de votre client. Voici un petit papier qui pourrait vous être de qulequ'utilité; en ma qualité d'*Amicus Curiae*, tant dans l'intérêt de M. le docteur Rivard que dans celui du pubilc, je serais d'opinion de l'annexer au dossier de la cause, si toutefois vous n'y avez pas d'objection formelle. La cour permettra-t-elle à M. le greffier de donner la lecture de ce petit papier, avant de décider si ma proposition est convenable ?

—Certainement, répondit le juge; tout ce qui peut jeter un jour favorable sur cette cause doit être entendu. Lisez, M. le greffier.

M. Préau passa au greffier le petit papier qu'il tenait à la main. Le docteur Rivard était sur les épines, malgré l'assurance de son avocat qui lui disait: "que la preuve était écrasante et que rien ne pourrait l'affecter." Le juge était sérieux. Le pubilc attendait et conjecturait, sans savoir ce qui allait arriver.

Le greffier lut à haute voix, au milieu du plus profond silence :

"Extrait du Régistre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de Natchitoches, Etat de la Louisiane, pour l'année 1825.

"Le 25 août 1825, par nous, prêtre soussigné, a été enterré Alphonse Pierre, décédé hier, à l'âge de deux ans, trois mois et trois jours, fils légitime de sieur Alphonse Meunier et de Léocadie Mousseau, ses père et mère.

"B. BERLINGUET, Ptre Curé."

Aux premiers mots, le docteur Rivard devint extrêmement pâle, et, malgré son admirable talent de cacher ses sensations sous un masque de complète dissimulation, le choc était si inopiné, si imprévu, que tous ses membres tremblèrent. Il baissa la vue, pour ne point rencontrer le regard de tous les yeux fixés sur lui et qui semblaient se réjouir de sa confusion et de sa déconvenue.

Le juge se sentit ému de compassion pour les pénibles sentiments qu'éprouvait le docteur Rivard, qu'il avait lui-même poussé à faire cette démarche.

—Messieurs, dit le juge d'un accent solennel, je dois à la vérité et au caractère de M. le docteur Rivard de dire, que c'est à ma sollicitation qu'il a présenté cette requête à la Cour. Trompé moi-même par les circonstances, et convaincu par la coïncidence des évènements qui entourent l'existence de l'orphelin Jérôme et du fils de M. Meunier, que les deux enfants devaint être la même personne, je réussis à convaincre le docteur Rivard que l'orphelin Jérôme n'était autre que le petit Meunier, malgré les objections du docteur qui prétendit obstinément que le fils de monsieur Meunier devait être mort, quoiqu'il n'en eut pas la preuve. Ainsi cette circonstance ne doit nullement affecter la réputation du docteur.

(*A suivre*)

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Page du Cultivateur

L'Industrie Laitiere

Extrait de l'ouvrage de M. Grisdale

DEUXIEME PARTIE

RACES DE VACHES LAITIÈRES

(Suite)

RACES A DEUX FINS

On appelle vache "à deux fins," vache à "aptitudes multiples," ou "vache du cultivateur," la vache ou la sorte de vache qui non seulement donne une production assez avantageuse de lait, mais a également une charpente de bonne dimension qui peut fournir une quantité respectable de viande. En dépit des prétentions des champions de la spécialisation—ceux qui prétendent que les animaux devraient être sélectionnés en vue d'un but spécial—la demande de bestiaux à toutes fins est très vive en ce pays. La plupart des cultivateurs préfèrent un type de vache qui produit une bonne quantité de lait, s'engraisse facilement, et dont les veaux peuvent être engraissés ou faire de bons bœufs de boucherie. Bien entendu ce genre de vache convient tout particulièrement pour ces parties du pays où l'on trouve des superficies plus ou moins grandes de terre accidentée, propre au pâturage.

Beaucoup de races peuvent se ranger dans cette catégorie, mais les plus communes sont les suivantes : Suisse, Devon, Lincoln rouge, Red Polled, Shorthorn et Sussex. Nous ne donnons ici que quelques notes sur chacune de ces races.

RACE SUISSE BRUNE

Les animaux de cette race sont assez gros, à squelette extrêmement fort et très compacts. Le corps, très profond, indique une disposition à consommer de grandes quantités de fourrages. La robe est brun foncé ou brun clair.

Originaire de Suisse, comme son nom l'indique, cette race a été importée pour la première fois en Amérique en 1869. On en a fait depuis lors plusieurs importations, de temps à autre, mais elle ne s'est pas beaucoup répandue. On n'en trouve qu'un très petit nombre de troupeaux au Canada.

RACE DEVON

Les Devons, longtemps élevés dans la partie sud de l'Angleterre, n'ont été introduits qu'en très petit nombre au Canada. Ils sont de couleur rouge, de conformation ramassée, et produisent du lait en quantité assez avantageuse. Ils conviennent particulièrement aux cultivateurs qui désirent produire de la viande et du lait sur une terre légère ou accidentée. Les bœufs que produit cette race sont renommés.

RACE LINCOLN ROUGE (RED LINCOLN)

Les Lincoln Rouges ne sont qu'une famille de la race Shorthorn; un bon nombre des animaux enregistrés dans le Livre généalogique des Lincoln Rouges sont également inscrits au livre des Shorthorns de Coates, de Grande-Bretagne. Règle générale les vaches sont fortes laitières mais les bœufs de cette race ne font que des animaux de boucherie de deuxième ordre. Ils n'ont jamais été élevés au Canada sous leur nom de Lincoln Rouges.

RACE RED POLLED

Les Red Polled viennent à peu près de la même partie de l'Angleterre que les Devons et bien des caractéristiques sont communes aux deux races. Toutefois ils sont de plus forte taille et sont peut-être des plus propres à un système d'exploitation mixte que les Devons car ils donnent plus de lait et plus de viande.

RACE SHORTHORN

Il serait tout à fait impossible, dans un bulletin aussi limité, d'exposer même sommairement l'histoire des Shorthorns au Canada. Du reste la race et les faits principaux de son histoire sont si bien connus qu'il est à peine nécessaire d'y revenir. Bien des familles de cette race renommée sont notées pour leur grande production de lait; quant à leur valeur comme race de boucherie tout le monde sait qu'elle est sans égale. On a établi au Canada, à diverses époques, un certain nombre de troupeaux renommés pour leur production laitière. Pendant quelques années deux vaches d'un troupeau établi et maintenu à la ferme expérimentale ont produit chacune plus de 11,000 livres de lait en une seule période de lactation. La production moyenne de ce troupeau a été d'environ 6,000 livres de lait par an pendant plusieurs années. Les bœufs provenant de ces vaches laitières étaient, une fois engraissées, des animaux de boucherie de premier ordre.

En Angleterre la Shorthorn avec ses métis et ses croisements est employée presque universellement dans la production du lait. C'est par excellence la vache du cultivateur,—celle qui paie le loyer de la terre.

RACE SUSSEX

Les vaches de cette race, une autre variété anglaise, sont de gros animaux, de forme compacte, plutôt un peu grossiers, de couleur rouge uniforme. Il ne s'en est élevé que très peu au Canada.

EXPLOITATION DU TROUPEAU

Le choix de la race étant arrêté, il s'agit maintenant d'étudier les moyens de maintenir la production du troupeau à la quantité désirée, ou de l'augmenter. Trois méthodes sont généralement suivies au Canada.

1. On achète, de temps à autre, au fur et à mesure des besoins, des vaches *amouillantes*, c'est-à-dire fraîche vêlées ou sur le point de vêler; on les revend quand elles sont taries ou on les fait monter par le premier taureau qui se présente. Les veaux sont abattus à la naissance ou engraissés, suivant les commodités dont on dispose. C'est là la méthode ordinairement suivie par les cultivateurs ou les laitiers qui expédient du lait à la ville. Elle ne convient nullement aux autres cultivateurs, qui ne doivent pas s'y arrêter une minute.

2. On se procure des bêtes métisses que l'on fait saillir par un bon taureau de race, appartenant à la variété au choix de laquelle on s'est arrêté parce qu'on la juge la meilleure ou la plus propre aux exigences du cultivateur. Cette méthode, avec certaines modifications, est celle qui se recommande le plus au cultivateur ordinaire. Elle permet d'établir un troupeau très avantageux au point de vue du producteur. L'auteur a vu, au Canada, de nombreux troupeaux formés de cette manière comptant de 10 à 100 sujets et dont les rendements variaient de $75 à $150 par tête. On pourrait lui faire cette objection que les veaux mâles doivent être vendus au boucher et que les femelles ne valent pas autant que si elles étaient de race pure. Bien entendu, quand on commence avec des femelles métisses on ne pourra jamais faire enregistrer les veaux, quel que soit le nombre des croisements avec des reproducteurs de race pure que l'on a fait effectuer. Mais l'avantage principal de la méthode est qu'elle permet d'opérer une sélection des plus rigoureuses dans l'élevage des veaux, car jamais on n'est obligé de conserver des veaux provenant de pauvres vaches, et il est peu probable que les vaches de qualité inférieure soient jamais conservées quelque temps dans un troupeau car il n'existe pas cette tentation d'exploiter leur généalogie pour les faire valoir. Celui qui se propose d'avoir un jour un troupeau de race pure pourrait avantageusement commencer avec des bêtes métisses, puis acheter une ou deux très bonnes vaches et un taureau de la race désirée. Si ces vaches de race sont réellement de bonnes bêtes, on pourra en conserver les veaux, et, en peu de temps, on aura un troupeau pur, de la race désirée, qui remplacera graduellement les bêtes métisses.

(A suivre)

Cité de St. Boniface

AVIS

Le Conseil de la Cité de Saint-Boniface ayant décidé de paver la rue Gauvin, de la rue MacMillan à l'avenue Linden, et l'Avenue Linden, de la rue Gauvin, au Chemin Ste-Marie, avis est donné par les présentes qu'en vertu du règlement des égoûts, tous les propriétaires de terrain, même vacant, sur le parcours des rues ou parties de rues ci-dessus nommés, auront à faire la connection avec l'égoût de la rue aux endroits jugés nécessaires par l'Ingénieur de la Cité, d'ici à trente jours, sinon la Cité fera faire ces connections aux frais des propriétaires et le coût en sera chargé à la propriété et sera payable par taxes spéciales prélevées sur la dite propriété pendant trente années.

La Cité émettra des débentures d'améliorations locales pour un montant égal au coût respectif des dites connections ainsi faites, comme améliorations locales, et cotisera et prélèvera annuellement sur les propriétés bénéficiées une taxe spéciale suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette en trente années; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par an, et à un pour cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent.

Toute connection doit être faite sous la surveillance et la direction de l'Ingénieur de la Cité et seulement après qu'un permis aura été obtenu du dit Ingénieur.

Par ordre,

J. B. COTE,
Greffier.

St. Boniface, Man.,
le 8 avril, 1914.

Cite de St. Boniface

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire, et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés, comme améliorations locales, payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnée.)

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées, la Cité emettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage, et cotisera et prelevera annuellement une taxe de frontage (sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue ou partie de rues où l'ouvrage sera fait, suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par an, et à un pour cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent.

Dans le cas de trottoirs construits seulement sur un côté de la rue la cotisation sera prelevée seulement sur les propriétés faisant front sur ce côté de la rue.

Dans les cas de pavage la Cité assumera le coût des intersections de rues, plus un cinquième de la balance du coût de la dite amélioration locale jusqu'à concurrence des quatre septièmes du coût total, et la balance du dit coût sera prelevée sur les propriétés ayant front sur les deux côtés de la rue ou parties de rue sur laquelle la dite amélioration locale sera faite; et pour faire face au coût du maintien pour le terme d'années que devra durer le pavage, il sera ajouté au coût du dit pavage une somme n'excédant pas 25 centins la verge carrée, et le montant nécessaire pour compléter les boulevards de chaque côté du dit pavage fera partie du coût de ce dernier.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface, pourra sans autre avis, procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée, n'aura été présentée, et prelever les taxes spéciales de frontage mentionnées ci-haut.

Les ouvrages projetés et les rues et parties de rues sur lesquelles les dits travaux seront faits, et la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée, sont respectivement comme suit :

PERIODE DE SEPT ANS

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Ouest de la rue Langevin, de la rue Hamel à la rue Victoria. Coût approximatif—$742.50.

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Est de la rue Champlain, de l'Avenue Oak à la rue Dubuc. Coût approximatif—$211.20.

Un trottoir en madriers, de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Ouest de la rue Arnold, de l'Avenue Oak à la rue Dubuc. Coût approximatif—$376.20.

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Est de la rue Genton, de l'Avenue Niverville à la rue Dubuc. Coût approximatif—$488.40.

Un trottoir en madriers, de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Est de la rue Langevin, de l'Avenue Niverville à la rue Dubuc. Coût approximatif—$488.00

PERIODE DE VINGT ANS

Un pavage de 30 pieds de largeur, en asphalte, bitulithique blocs de bois créosotés ou toute autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil, sur la rue Gauvin, de la rue MacMillan à l'avenue Linden. Coût approximatif—$10,670.00.

Un pavage de 36 pieds de largeur, en asphalte, bitulithique, blocs de bois créosotés, ou toute autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil, sur l'Avenue Linden, de la rue Gauvin au Chemin Ste. Marie. Coût approximatif—$10,450.00.

Par ordre,

J. B. COTE,
Greffier.

St. Boniface, Man., 25 mars 1914.

AMITIES

A Mgr A. D.

Là-bas, dans ce buisson d'aulnes et d'églantiers
Un rossignol redit sa preste ritournelle
Tandis que deux pinsons fuyant à tire-d'aile
Vont se faire la cour sous les ormes altiers.

Tout chante, tout sourit le long de ces sentiers :
Mais rien ne soustrait l'âme à ses douces ivresses,
Rien ne calme les sens, que les tièdes caresses
Et les chastes baisers des zéphirs printaniers.

Le ruisseau respectant mes molles rêveries
Semble à peine froler ses deux rives fleuries
Et—Discrète—la fleur se perd sous le gazon.

Mais que m'importerait le doux parfum des roses
Le chant des gais oiseaux, tout le charme des choses
Si je ne trouvais là... ton cœur et ta maison.

J. M. A. JOLYS.

Saint-Pierre, mai 1913.

Un Oeuf de Paques au Tonkin

Souvenirs

I

L'as-tu vu Merard.

Qui donc? — le petit? — Oui, je reviens de l'ambulance — Il est étendu sur un lit. Eh bien?

Eh bien, deux balles dans le bras, l'épaule brisée et un coup de lance qui lui fend la joue—cela fait pitié.

Le médecin le soigne? Par acquit de conscience ! Car il dit que Broussin n'est pas un sodat que c'est un marmouset. Pense donc! dix-sept ans pas plus et mince et délicat comme une demoiselle; — Vois-tu mon vieux briscard, des anciens comme nous, çà supporte les chocs, les balles, les accrocs, les opérations, mais ces jeunesses-là, çà tombe comme des agnelets, çà s'endort tout doucement sur un lit d'hôpital et puis bonsoir, c'est fini quoi ! — Ah ! ben non — Verlan si tu pleurs je vais me taire de suite ! — moi je te racontais tout parce que tu me le demandais.—Alors Verlan tu es un soldat ! — Je sais bien que c'est triste; mais après tout nous ne sommes pas venus ici pour cueillir des bambous—il faut bien s'attendre chaque jour.—Je ne dis pas—pour les autres ! mais celui-là est si petit, sijeune, si gentil !—Je l'ai rudoyé bien des fois—oh pas grand chose,—histoire de lui former le caractère car au fond je l'aimais.—Il le comprenait bien et tu sais à cette heure, si ma vieille peau est intacte, tandis que la sienne est trouée, lacérée, c'est qu'il l'a bien voulu le pauvre petit Broussin ! Dans la dernière affaire c'était comme un lionceau.—Il courait, il bondissait ! On aurait dit qu'à lui seul il allait massacrer tous les "Pavillons noirs." Il est parvenu à leur enlever le grand étendard sur lesquels les brigands avaient écrit en langues chinoises "Mort à l'étranger." Puis il nous a rejoint tout fier, tout haletant.

"Bravo !" que je lui dis.—Garde à vous ! qu'il me crie; parez à droite !" Au même instant je vois un groupe de faces jaunes dissimulées dans les broussailles. —Une détonation, une autre encore, puis une arme blanche, qui, dans la poudre, luit comme un éclair.—J'avance aveuglé.—Quelque chose me barre la route: un corps s'est dressé devant moi.—C'est Broussin, le pauvre gars qui m'a préservé de tout mal ! Mais il a reçu la décharge, hélas ! et le coup de cette affreuse lance carrée qui fait de si terrible blessures.—Il avance d'un pas, puis il chancelle, il tombe ! — Mon Broussin ! ils me l'ont tué.

Mais non Verlan faut pas pleurer ! — on va peut être le sauver.

II

La tête pâle et enfantine de Broussin se soulevait parfois sur l'oreiller blanc. Alors une faible rougeur colorait le visage du blessé et, tandis que les yeux bleus et doux du jeune soldat se promenaient sur les objets, son imagination, ardente et vive, voyageait.—

—Quand je serai guéri, quand je sortirai, j'irai ici puis là avec Merard, avec Verlan.—On se battra encore.—Je prendrai les drapeaux—n'est-ce pas ma Sœur ?—

La sainte femme interpellée détourne la tête pour cacher l'émotion qu'elle éprouve, puis avec douceur, maternellement, parlant, comme on parle aux enfants malades :

Oui, mon petit, dit-elle; mais les soubressauts de sa cornette démentent l'espérance qu'elle veut paraître avoir.

Ma Sœur, vous me rappelez tante Lucie—tante Lucie qui m'a élevé.—Elle est maintenant fille de Charité.— Quand nous étions petits, mes frères et moi, tante Lucie nous donnait au temps de Pâques, de beaux œufs en sucre, en cire, en chocolat et il y avait toujours quelque chose dedans, une surprise plus ou moins jolie, selon que l'on avait plus ou moins mérité... Il y a deux ans j'ai eu ma montre, ma montre d'argent qui ne m'a pas quitté. Et bien ma Sœur—vous allez me trouver bien enfant—cela me fait une vraie peine de penser que Pâques va venir cette année sans m'apporter rien... Pas de famille auprès de moi... pas même un souvenir ici, rien rien !

La pauvre tête pâle retombe exténuée; mais la Sœur s'approche, et avec des paroles d'une tendre bonté, elle console ce cœur souffrant.

Merard et Verlan viennent souvent voir le jeune blessé; mais parfois aussi, quand l'heure est avancée, quand le malade repose ils se contentent de parler à l'infirmière.

—Eh bien ma Sœur comment va-t-il ? Que vous a-t-il dit aujourd'hui ?

Alors Sœur Saint Charles explique les discours, les projets, les désirs du petit soldat.

—Ah un œuf de Pâques ! s'écrie Verlan dès que la bonne religieuse lui a confié les regrets de son jeune ami.

Un œuf de Pâques: il voudrait ça notre petiot ! Puis frappé d'une idée subite: Vois-tu Merard faut l'contenter... Toi qui es habile et débrouillard, tâche de me trouver dans le pays une noix de coco un peu allongée, régulière et belle.

Verlan enfant de Picardie, avait dans sa jeunesse travaillé l'ivoire et sculpté dans l'os poli monture d'écrans, fins éventails, boutons de manches et billoquets. Il était artiste, et de longues années passées dans les camps ne lui avaient point fait entièrement oublier son premier métier, qu'il reprenait avec bonheur pour son cher Broussin. Armé tantôt d'un poignard japonais, tantôt d'un canif ébrèché, il sculptait pour lui les armes et le drapeau français sur la coque d'une noix de coco savamment partagée en deux parties égales.

Assis sous un très haut palmier, l'artiste travaillait encore certain soir, à la rouge lueur du soleil couchant, tandis que Mérard à côté de, lui sifflotait pour l'encourager un vieux refrain de Picardie... Aucun de nos amis n'entendait les pas d'un promeneur qui s'approchait d'eux.

La silhouette du visiteur se dresse tout-à-coup devant le grand palmier: le capitaine !...

Verlan le reconnaît; il se lève d'un bond la main droite au képi. Quand à l'autre main du vieux troupier, au lieu de retomber dans la position réglementaire, elle s'ingénue gauchement à dissimuler derrière son dos un objet mystérieux...

Ah ! mes braves dit le capitaine—un jeune, très vaillant, très vif, très aimé—je suis indiscret, à ce que je vois ! Verlan tu ne peux être en faute; mais voyons donc, farceur, qu'est-ce que tu caches là ?

Mon capitaine, faite excuse.... c'est... c'est... c'est-à-dire... ce n'est pas...

Ce n'est pas un crime je m'en doute bien !

C'est mon capitaine... c'est un œuf de Pâques !... avoue-le pauvre Verlan, exhibant tout penaud, la noix de caco.

Le capitaine rit :

Ah ! ah ! c'est un cadeau, pour envoyer au pays sans doute !.... Compliments à l'artiste.

Non, mon capitaine, c'est—c'est pour ici.

Pour le petit Broussin ajoute Mérard venant au secours de son camarade... Et c'est rapport qu'il désirait un œuf de Pâques à ce que la Sœur nous a dit...

L'officier ne rit plus... Broussin !... il le connait celui-là et l'opinion qu'il a de lui semble couper court aux plaisanteries...

Qu'est-ce que vous mettrez demande-t-il dans cet œuf de Pâques, avant de l'offrir au jeune Broussin ?

Mérard et Verlan se regardant ébahis !

Il faudrait quelque chose dedans, c'est bien sûr ! Comment n'y ont-ils pas pensé !—Mais aussi quoi trouver ?—

Le Capitaine les tire d'embarras. C'est bon ! mes braves, j'y pourvoirai. Le jour de Pâques, au matin, avant d'aller à l'hôpital, apportez-moi la coque sculptée, je la remplirai...

Les cloches de la petite chapelle sonnent l'alleluia joyeux, Verlan a terminé son travail artistique. Il est fort intrigué.

—Qu'est-ce donc que le capitaine peut vouloir mettre dans la noix de coco ?

Accompagné de Mérard, il se rend auprès de l'officier; mais celui-là ouvre la coque, et y glisse si vite un objet si petit, qu'aucun des deux briscards n'a pu voir ce que c'est...

Le Capitaine a dit :

Allez à l'hôpital je vous y rejoindrai.

Voilà les vieux troupiers dans leurs habits de fête, un bon sourire aux lèvres et le cœur plein de joie, qui s'approchent de l'étroit lit blanc où repose le jeune blessé. Lui se soulève en les voyant.

Salut aux grands anciens !... C'est gentil de venir pour me voir aujourd'hui.

On ne vient pas tout seuls aujourd'hui mon petit...

Et posant son présent sur les gros draps du lit Verlan ajoute :

Faut rien regretter, Broussin, les cloches de Rome, vois-tu, viennent ici comme au pays !

Le blessé, de sa main valide, saisit l'œuf et les larmes aux yeux.

Ah ! Verlan, Mérard, que vous êtes bons !...

Il contemple les sculptures fines: le drapeau, les armes et son nom écrit, c'est trop, c'est trop... ajoutent les anciens.

Mais ouvre encore, c'est pas fini !

La noix de coco cède à la pression des doigts de Broussin, et laisse voir un mince papier, fermé par un cachet de cire. Le jeune soldat brise ce léger sceau, puis il lit vivement d'une voix étouffée: "Broussin deux fois cité à l'ordre du jour, est porté pour la médaille militaire."

Le pauvre enfant ne sait s'il doit croire à ce rêve. Il lève, anxieux, les yeux vers ses vieux camarades; et voilà que ses regards rencontrent, auprès des amis, la figure souriante du capitaine, qui vient d'arriver.

Allons, petit Broussin, vous l'avez bien gagnée ! déclare l'officier... Puis il ajoute en s'approchant, et en serrant entre les siennes les mains du jeune brave:



J'espère que cela va vous aider à vous remtrre sur pied.

De fait le petit Broussin ne songe plus à mourir. Il rêve à son enfance... croit revoir son pays, entendre le tintement joyeux de la cloche de son village comme autrefois.... l'alleluia !.... Mais il revient bien vite à la réalité. N'est-elle pas milleure que le temps passé ?... Il pense à la joie qu'on aura là-bas quand on le saura médaillé !...

....

Quelques instants plus tard par la porte entr'ouverte de la salle sur la chapelle, Broussin suit l'office divin célébré par l'aumônier. La clochette annonce l'élévation. Au-dessous des têtes inclinées de Mérard et de Verlan le blessé voit planer la Sainte- Hostie. Il se soulève sur son lit, songe au triomphe du Sauveur, et avec l'Eglise entière, plein de confiance il répète: Resurexit... Alleluia...

IV

Trois mois ont passé. Broussin n'est plus à l'hôpital. Il a repris son uniforme de soldat d'infanterie de marine. Son épaule est remise, mais sa joue conserve une cicatrice profonde, il ne s'en plaint pas, car personne maintenant, grâce à cette blessure, ne le prendra plus pour un enfant de troupe.

La revue vient d'avoir lieu, toute la petite troupe de la garnison est réunie autour du drapeau, derrière lequel se tiennent lse vieux médaillés. Broussin est en avant, tout seul, fier et ému. Le capitaine paraît, fait porter les armes, fait ouvrir un ban; puis il s'approche de Broussin, et sur la poitrine de l'adolescent, il attache la médaille des braves...

Une larme perle encore aux yeux du vieux Verlan, mais cette fois Mérard ne lui en fait pas de reproche, car c'est un larme de joie.

Chronique de la Province

LASALLE, MAN.

La paroisse de LaSalle entreprend une œuvre grandiose.

Il s'agit de bâtir un temple au Très-Haut.

Trois syndics — vénérables anciens — sont chargés d'aider monsieur le Curé dans la direction et gestion de cette affaire de toute première importance.

—M. Moïse Cormier, dernièrement victime d'un accident de voiture, et dont la santé était restée dans un état fort précaire, est revenu vendredi dernier de Saint-Boniface, tout à fait encouragé. Le Dr Benoit, grâce à une série de soins savamment combinés, espère arriver à une cure complète.

—Les "âmes poétiques" n'ont pas vu tomber ces jours derniers sans quelque plaisir cette neige douce et molle déployant sur toute la nature un voile d'une blancheur immaculée. Les cultivateurs, eux, en ont auguré un regain de fertilité pour la terre. Il paraîtrait aussi que certains semeurs trop empressés ont changé le programme de leurs travaux agricoles.

—M. Ovila Comeau, domicilié dans la paroisse depuis audelà de vingt ans, nous quittera cette semaine pour la province de Québec. Ce départ afflige un grand nombre d'amis, qui, désespérés de pouvoir faire changer de résolution M. Comeau, se réunissent pour lui offrir des souhaits de bonheur et de prospérité.

Une maison vacante qui réclame une autre famille canadienne.

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE.

ST. NORBERT

Mr. Stanislas Lagacé, M. et Mme Jos. Champagne désirent exprimer leurs profonde gratitude pour les nombreux témoignages de sympathies et les riches trésors de fleurs spirituelles qu'ils ont reçus à l'occasion de l'affreux malheur qui vient de les frapper, la perte d'une épouse bien-aimée, pour l'un et d'une fille tendre et dévouée trop tôt enlevée à leur affection, pour l'autre. Les vrais amis se reconnaissent dans l'affliction. Qu'il est bon de les sentir là pleurant avec vous, versant le baume de l'amitié sur la blessure trop cruelle et apaisant par de douces paroles la meurtrissure de leur cœur. Merci dévoué pasteur, merci bons amis et bons parents, demandez encore à Dieu pour nous la résignation et la soumissionà la divine Providence. Priez pour elle.

LAGACÉ et CHAMPAGNE.

Aux familles Champagne et Lagacé :

L'ange de la mort voyant qu'il manquait un lys aux jardins célestes, a choisi dans votre famille cette fleur qui fait maintenant la parure de la cour divine. Oui, elle s'est éteinte comme se ferme la rose alors que l'astre du jour disparaît à l'horizon pour s'épanouir avec plus d'éclat au soleil radieux du matin.

Il est vrai qu'elle n'a fait qu'entrouvrir le livre de la vie, cependant celui-ci en se refermant nous laisse voir une longue suite de mérites inscrits en caractères d'or et ineffaçables. Sa piété, sa vertu, ses longues souffrances suffisent pour nous assurer son salut. Pour vous parents chéris, n'est-ce pas là une consolation suprême, cette chère disparue était munie de tous les sacrements pour le grand voyage. Sans doute son âme a été portée au ciel par les anges. Ne pleurez pas, Dieu parle, il faut obéir, consolez-vous jusqu'au jour où la famille se reformera au ciel pour ne plus se séparer. Amis affligés, veuillez agréer les sympathies de la famille de

JOSEPH CAMPEAU.

19 mars 1914.

Bulletins du Parler Francais au Canada

Couronné par l'Académie française

Organe officiel du Comité permanent du Congrès de la Langue française au Canada

Livraison de mars

SOMMAIRE

Page 245—L'action française en Amérique: La langue française et les petits Canadiens français de l'Ontario.—Les motifs de la résistance (à suivre).—Alphonse Charron.

Page 254—Publications récentes.

Page 255—Les livres—Henri d'Arles et Adjutor Rivard.

Page 258—Notes de littérature.

Page 259—Au service des intérêts français:

I. Ce qui se dit dans la presse: —Encouragement à nos efforts.—Une levée de boucliers.—Parlons français !—la langue reine.—Un champion irlandais des droits du français...

II. Ce qui se fait chez nous.—L'Ouest français.—Ralliement catholique et français en action.—Nos gens d'outre-quarante-cinquième.—Les Acadiens, s'affirment toujours.—La bonne propagande française.—A. D.

Page 272—Un beau recueil de vers.

Page 273—Lexique canadien-français (suite).—Le Comité du Bulletin.

Page 276—Revues et journaux.—A. R.

Page 280 — "Conséquent." — A. Jourjon.

Page 281.—Sarclures — Le Sarcleur.

Page 283—Ligue des Droits du français: Liste d'expressions pour le commerce et l'industrie (à suivre.)

Rédaction et administration : La Société du Parler Français au Canada
Université Laval
Québec.

Abonnement: $2.00 par an; au numéro, 20 sous.

Sacre-Cœur

Le concert, donné en deux soirées, jeudi 2 et vendredi 3 du courant, dans les salles du Sacré-Cœur à Winnipeg, a été un véritable succès.

L'assistance nombreuse de chaque soir a eu le grand plaisir d'entendre et d'applaudir avec enhtousiasme tous les artistes qui ont prêté leur charmant concours pour exécuter le très joli programme suivant :

Ouverture piano—Raymond. ... ... Thomas
Mlles Ida Pariseau et Annette Dostert
Chant—Perdue dans les bois. ... ... Bordèse
Madame E. Bélair
Déclamation .. ..dans son répertoire
Monsieur A. Commune
Chant—Rosemonde ... ..Chaminade
Monsieur D. Bourbeau
Violon—Ballade et Polonaise. ... ...H. Vieuxtemps
Miss Ruth Pryce

COMEDIE

Le Bonnet Mystérieux

MM. P. Bozee, A. Commune, A. Micoud Ad. Sourisseau et E. Sourissaeu

Chant—A Winter Lullaby. ... ...Reginald de Koben
Mlle E. Flanagan
Violon—Les Zéphirs.. .....J. Hubay
Miss Ruth Pryce
Chant.... ..... dans son répertoire
Monsieur J. Cazenave
O Canada !

Madame E. Bélair, Mlle E. Flanagan ainsi que MM. D. Bourbeau et J. Cazenave ont véritablement enchanté l'auditoire, qui ne leur a pas ménagé les bravos et les encore.

M. C. Couture, le renommé professeur de violon, a eu la gracieuseté d'obtenir, pour ce concert, le précieux concours de Mlle Ruth Pryce, une de ses élèves qui, quoique bien jeune, est déjà une véritable artiste, son jeu est plein de grâce, de douceur et de fermeté, on sent qu'elle aime son art et, par sa maîtrise, elle a le talent de le faire aimer et admirer. L'auditoire, tenu sous le charme de son archet, a donné de chaleureux applaudissements.

M. Commune, avec son talent de diction et son choix de monologues comiques, a tenu dans un fou rire, l'assistance qui ne voulait plus le laisser partir.

La spirituelle petite comédie "Le Bonnet Mystérieux" a été jouée avec finesse et entrain et les acteurs amateurs, qui l'ont interprétée, ont été consacrés artistes par l'approbation unanime.

L'Ecole du Sacré-Cœur, qui bénéficiera de ce beau résultat, et les dames de Ste-Anne, ayant comme présidente, madame O. Roy, ne peuvent qu'être reconnaissantes et remercier sincèrement toutes les personnes qui se sont si aimablement prêtées à cette fête qui est un véritable succès.

Le Cercle Provencher

Au cours du mois qui vient de finir, le Cercle Provencher de l'A. C. J. C. a tenu comme d'habitude deux réunions.

Dans la première, Georges Laflèche, le secrétaire du Cercle parla de la spoliation des droits de la population française du Manitoba, en 1890.

Jamais les ennemis du nom français et de la religion catholique n'avaient montré pareil cynisme. Les pactes les plus sacrés furent brisés, les promesses les plus solennelles honteusement violées, un fanatisme triompha sur toute la ligne. Les écoles catholiques et les droits de la langue française qui avaient été garantis par la coutume du pays, par la Compagnie de la Baie d'Hudson, par l'Acte de Manitoba et enfin par tous les gouvernements de 1870 à 1890, furent anéantis dans une seule session de la chambre manitobaine. Greenway et son âme damnée Joseph Martin, qui avaient fait le plus de promesses à Mgr Taché et à la population française, furent les plus acharnés dans cette œuvre de destruction.

* * *

Dans sa deuxième réunion, dimanche, le 29 mars, les membres avaient le plaisir d'entendre le R. P. Pauzé,S.J.,professeur au collège. Le conférencier traita de "l'Idéal." L'idéal, suprême perfection de l'être, n'est pas réalisable, mais plus un être s'en rapproche, plus il est parfait. Pour un jeune Canadien-français, l'idéal est d'avoir une vue claire et précise de ce que doit être un vrai *Canadien-français catholique* et de tendre de toutes ses forces à le devenir. Les trois points suivants sont développés avec beaucoup de chaleur et de conviction: Il faut d'abord connaître cet idéal; en second lieu, cet idéal est nécessaire; enfin quels sont les moyens de l'acquérir.

La conférence fut très goûtée pour les choses pratiques qu'elle contenait et aussi pour son à propos. C'était en effet la dernière réunion du Cercle de l'année 1913-1914, et pour ceux d'entre les membres qui vont dire adieu tout à l'heure à leur Alma Mater, ils ne doivent pas oublier que l'idéal dont on a traité doit être celui de leur vie.

Le conseil du Cercle souhaite à tous les membres de bons examens et ensuite d'heureuses vacances ; aux finissants il exprime l'espoir de les voir siuvre toujours le droit chemin de la vie.

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead —y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison vaiant $300.

W. W. COREY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.



Soumissions

DES Soumisisons cachetées, adressées au soussigné, et portant sur l'enveloppe "Soumisison pour l'érection des bâtisses du fermier sur la réserve de Sandy-Lake, agence Carlton, Saskatcrewan," seront reçues jusqu'à midi, le 27 du mois d'avril 1914.

Les plans et les devis pourront être vus aux bureaux des Terres du Gouvernement à Prince-Albert, Sask., et au bureau de M. Thomas Borthwick, l'agent des Sauvages à Mistawasis, Sask.

Ces plans et devis peuvent être aussi obtenus sur demande au Département des Affaires Indiennes à Ottawa.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte au montant de dix p.c. de la somme totale de la soumission, payable à l'ordre du soussigné, lequel sera retenu comme garantie, et confisqué dans le cas ou la ou les personnes soumissionnant refuserait de signer le contrat, ou négligerait d'achever le stravaux selon les conditions du contrat.

Les bâtisses devront être achevées pour le 15 du mois d'août 1914.

DUNCAN SCOTT,
Aide surintendant général des Affaires des Sauvages.
Département des Affaires des Sauvages.

—58740 Ottawa, le 27 mars 1914.

23-25

Prière à nos correspondants de nous adresser leurs communications au plus tard le lundi, et de n'écrire que sur un seul côté du papier.

Si vous avez une propriete a vendre, annoncez-la dans "Le Manitoba", et vous trouverez un acheteur.

La Retraite

Imposante Cérémonie à la Cathedrale, le soir du Dimanche des Rameaux.

A sept heures, quinze cents hommes et jeunes gens sont groupés dans la vaste nef et les côtés latéraux de la cathédrale de Saint-Boniface. On dirait une armée rangée en bataille ; leurs regards sont fixés sur le maître-autel, qui brille de centaines de feux. Chacun est muni d'un cierge, symbole de sa foi et de son amour.

Les dames et les demoiselles, dans les tribunes, forment un gracieux jury; elles ne seront pas embarrassées pour décerner les lauriers, car tous les combattants sont vainqueurs.

S. G. Mgr l'Archevêque, S. G. Mgr Béliveau, Mgr Dugas, le clergé, les séminaristes, les dignitaires de la paroisse aux insignes variés, constitutent dans le sanctuaire une cour splendide au divin Roi qui dès le commencement de la cérémonie monte avec l'ostensoir sur son trône d'amour et de miséricorde.

En chaire, le R. P. Laflamme dépeint éloquemment de quelle manière Dieu le Père et son Fls Jésus-Christ ont témoigné leur amour aux hommes; et ce que nous leur devons en retour, surtout à Jésus Eucharistie. Le prédicateur insiste sur l'abstention du blasphème et de l'ivrognerie, sur l'assistance à la messe les dimanches et les fêtes.

Le sermon fut suivi de la cérémonie de la Réparation.

Soudain tous les cirges s'allument, en même temps, dans quelques secondes, c'est un coup d'œil *féerique*; pour ajouter au cachet de solemnité on supprime la lumière électrique. Déjà les jeunes garçons, les privilégiés de Jésus, dont l'innocence apaise le courroux divin, s'avancent gravement; ils sont suivis du clergé et de Mgr l'Archevêque portant le Saint Sacrement; les dignitaires ferment la marche. Durant cette procession retentit le cantique implorant *le pardon du coeur de Jésus toujours tendre et bon;* les voix claires et simples des enfants alternent avec les voix fortes et vibrantes des quinze cents hommes; l'émotion gagne les cœurs. Puis le second cantique "Pitié mon Dieu" exécuté de la même manière accentue la forte impression. Enfin la formule de l'acte de Réparation, prononcée avec infiniment d'âme par le R.P. Lortie, les supplications ardentes des enfants aux lèvres et aux cœurs purs levant leurs petits bras vers l'Hostie Sainte, jettent sur l'assistance un sentiment indéfinissable et irrésistible de repentir et de ferme propos.

Merci aux zélés misisonnaires si éloquents, si apostoliques qui ont eu l'idée d'une pareille cérémonie. X.

Chronique de la Province

St. Pierre

Lundi 29 mars a eu lieu à St. Pierre-Jolys un service solennel pour le repos de l'âme de M. l'abbé LaRivière. Après son ordination, M. l'abbé LaRivière fut nommé vicaire de M. l'abbé Jolys, paroisse de Saint.Pierre-Jolys, pendant 18 mois. Il fut en même temps chargé de la mission de Saint-Malo dont il devint curé.

Mme Dumesnil qui vient de s'éteindre doucement dimanche dernier, le 29 mars, à la demeure de M. Adhémar Renuart, son gendre, est une de ces bonnes dames dont la longue carrière de 71 ans s'est passée presque toute entière au Manitoba.

Mme Dumesnil était la femme forte de l'évangile, toute dévouée à sa famille. Les exemples de douceur et de vertu de celle qui n'est plus se sont gravés profondement dans le cœur de ceux qui ont eu le bonheur de la connaître et de l'aimer.

Elle laisse pour déplorer sa perte son mari, quatre filles et trois fils dont un jésuite, le R.P. D. Dumesnil, autrefois du collège de St. Boniface; M. J. Dumesnil de Ste. Agathe; M. E. Dumesnil, de Swift Current; Mme Renuart, Mme Labelle, de St. Pierre; Mme Lapalisse, de Ste. Agathe et Mme Latreille, de Montréal.

Les funérailles très imposantes ont eu lieu mardi le 31 à 10 heures. M. le curé J. M. Jolys fit la levée du corps et célébra le saint office, assisté de MM. les abbés E. Rocan, curé de Ste. Elizabeth, et L. Hilla, assistant. Le deuil était conduit par son mari, M. Dumesnil. Les porteurs étaient M. Adhémar Renuart, M. Labelle, M. Lapalisse, ses gendres, M. Dumesnil, son fils, M. Latreille, son petit-fils, M. L. Asselin, de Transcona. Ont assisté encore aux funérailles, les Religieuses de Jésus-Marie et leurs élèves ainsi que les Rds Frères Maristes et leurs élèves. Malgré la température désagréable et les mauvais chemins beaucoup de personnes de la paroisse se sont fait un devoir pieux et sympathique d'aller conduire Mme Dumesnil à sa dernière demeure. A la famille en deuil nous offrons nos sincères sympathies.

Jeanne-Marie.

La Cathédrale d'Edmonton

Les plans de la cathédrale d'Edmonton, dressés par M. Roland W. Lines, sont maintenant terminés.

Elle occupera le terrain situé entre la 5e et la 6e rue ouest et les 2 et 3e avenues nord, ayant 120 pieds de front sur la ruelle située en arrière de la 5e rue sur 500 pieds de profondeur.

De style mauresque, elle sera construite en stuc et en tuiles, sur une charpente d'acier. Aux angles sud-est et nord-est s'élèveront le palais épiscopal et l'usine d'énergie électrique.

Faisant face à la 5e rue, où circulent les tramways, et séparé du terrain de la cathédrale par une ruelle, s'étend un immeuble vacant, propriété de la fabrique, qui sera transformé en jardins ou destiné à des fins commerciales.

On construira un séminaire et un couvent en arrière et au nord de la cathédrale.

Les travaux d'excavation de celle-ci seront commencés cette année. Ils coûteront $250,000.—*Le Devoir*.

La Catastrophe du Southern Cross

On n'a pas encore trouvé le malheureux steamer "Southern Cross" et on supposé qu'il s'est enfoncé dans les glaces de Terreneuve. Près de cent-vingt-cinq hommes ont péri dans ce désastre. Les survivants recueillis par le vapeur "Bellaventure" donnent les détails des plus navrants sur la catastrophe.

Krafchenko

La Couronne a fini son cas samedi. Elle a fait entendre plus de soixante-dix témoins. Pendant que se déroulait ce long réquisitoire, Krafchenko a conservé une figure qui prouve son audace et la solidité de ses nerfs. Au total il ne parait pas trop alarmé des perspectives qui s'ouvrent devant lui. Son avocat, M. J. G. Suffield, a ouvert le cas pour la défense lundi matin, il a interrogé tous ses témoins dans la journée. La défense a essayé de prouver un alibi.

Au moment où nous écrivons ces lignes les plaidoiries sont commencées. Peut-être y aura-t-il verdict demain. Dans quelques heures Krafchenko connaîtra son sort.

Aux Francais

L'Union Nationale Française de l'Ouest fondée il y a bientôt cinq ans par un petit groupe de Français, n'a fait que prospérer chaque jour. Elle vient de se faire incorporer et avec une Charte bien établie qui lui donne des pouvoirs et privilèges presque illimités, elle va prélever un capital de $50,000 réparti en 2000 actions de $25.00 chacune. Tout Français désirant faire partie de la Société doit être titulaire d'au moins une action payable $2.50 à la souscription et la balance par annuités sur appels du Conseil d'Administration. Privilège est donné de payer en plein en avance des appels. Toute action est négotiable et transférable, mais avec l'approbation du Conseil d'Administration. La Société se réserve le droit de racheter au pair les actions de ses membres.

Le but de la Société est de former un groupement solide de l'élément Français dans l'Ouest. Jusqu'à présent, les gens de la ville, c'est-à-dire résidant à Saint-Boniface ou Winnipeg et ses environs dans un rayon très rapproché étaient les seuls membres composant la Société. C'était une sorte de Club plus ou moins restreint, mais pour remplir notre but, il fallait un rayon plus étendu et un appel est fait à tous les Français de la Province et de l'Ouest en général, tant dans les villes que dans les campagnes.

Par ce groupement absolument nécessaire, nous arriverons à nous connaitre, à améliorer nos relations, notre situation, et pour résumer faciliter d'une façon efficace notre progrès et assurer notre succès et prospérité en ce vaste et beau pays.

La souscription que nous faisons en ce moment est pour nous créer un capital qui sera mis en réserve jusqu'au jour où nous pourrons faire l'acquisition d'un immeuble ou d'un édifice dans lequel nous aurons nos locaux où nous pourrons poursuivre d'une façon sérieuse la réalisation de notre programme. Nous ne pouvons donner aujourd'hui le détail complet de nos intentions et projets.

Une lettre circulaire avec un questionnaire est envoyée à tous les Français qui nous sont connus. Nous expliquons d'une façon pratique tous les avantages que nos compatriotes peuvent et doivent attendre de la Société. Un bulletin de souscription est joint à la lettre et nous vous prions sincèrement de l'honorer de votre signature. Notre Société étant par actions, chaque souscripteur n'est responsable que pour le montant de sa souscription. Nous avions oublié ce détail mais pensions qu'il était inutile de le donner puisque en somme nous devons nous conformer aux statuts des Sociétés par actions ou Sociétés limitées.

Actuellement nous avons à la disposition de nos membres, une salle de réunion, à Saint-Boniface, 27 rue Dumoulin. Là vous trouverez jeux, livres, journaux, etc. Une cotisation de 50 cents est demandée aux membres résidant en ville qui fréquentent le Club d'une façon régulière. Nous pensons arriver à supprimer cette cotisation, mais comme il faut pourvoir à l'entretien de ce local et que nous ne pouvons toucher au capital que nous souscrivons, une rémunération est donc nécessaire pour couvrir les frais. Nous ne voyons pas la possibilité de réduire cette mensualité et pensons que nos membres voudront bien en comprendre la raison.

Actuellement la Société est dirigée par un Comité de Directeurs provisoires. Durant le mois d'avril prochain, une réunion générale sera appelée et nomination sera faite du Conseil d'Administration. Le vote sera fait proportionnellement au capital souscrit et représenté au moment de l'élection.

Il est d'urgence quet ous nos compatriotes se mettent en mesure d'ici quelques jours. Que tous ceux qui ont souscrit versent au Trésorier de la Société le premier versement sur le montant de leur souscription.

Nous aimerions connaître l'adresse de tous les Français qui n'ont pas reçu et désirent recevoir notre circulaire. Nous faisons un appel sincère à tous nos compatriotes. Que tous comprennent nos intentions avec les devoirs que nous avons à remplir les uns envers les autres.

La date exacte de la première réunion générale sera annoncée prochainement et nous vous invitons à être présents.

LE SECRETAIRE.

Chez Nous et Autour de Nous

La licence d'hôtel de MM. Beaudry & Préfontaine, à Letellier, a été transférée à M. Frank Bonin.

Les entrepreneurs du chemin de fer de la Baie d'Hudson font de grands préparatifs, à Le Pas. On a accumulé à Le Pas, à l'heure qu'il est, deux cents vingt-cinq milles dormants pour la future ligne.

Une femme ingénieur a demandé ses diplômes, à Regina, et on les lui a refusés, parce que la loi dit que pour avoir droit à un diplôme d'ingénieur, il faut qu'un *homme* ait au moins ses dix-huit ans. C'est une nouvelle pour les suffragettes de se monter et de faire du train !

M. Archibald J. Trotter, de Saskatoon, vice-président de la Cie Cusson Agencies. Ltd., était de passage en notre Cité la semaine dernière. Il est descendu au Fort Garry Hotel.

Il y aura séance dramatique mardi soir 14 avril en l'honneur de Sa Grandeur Monseigneur Langevin, O.M.I., Archevêque de Saint-Boniface, dans la grand salle du Juniorat des Révérends Pères Oblats, avenue Provencher.

Les rapports qui nous viennent des grands centres financiers comme New-York et Londres indiquent une énergique reprise des affaires, à très brève échéance. L'argent devient beaucoup plus abondant. La ville de Winnipeg, qui a des débentures sur le marché de Londres, en exige maintenant 99 et en demandera peut-être demain le pair. Il y a quelque temps elle les offrait pour 98. Les guerres balkaniques terminées et les difcultés règlées au moins pour quelques années ont fait sortir la finance de sa réserve.

Le gouvernement fédéral construira un arsenal à Prince Albert.

La compagnie d'assurance Mutual Life of Canada se vante d'avoir atteint ses cent milles polices.

Le C.P.R. ne construira pas cette année au coin des rues Main et Portage le gratte-ciel qui remplacera son édifice qu'on appelle généralement le Canada Life Block. On ignore la raison de ce retard. Certainement pas le manque d'argent chez la puissante compagnie, qui en a toujours, et qui est plus puissante et mieux administrée que jamais.

La Farmer Co-operative Elevator Co., de l'Alberta construira trente élévateurs cette année.

Le département de l'Agriculture d'Ottawa fera faire d'ici quelque temps de grandes améliorations à l'incubateur à poissons qui est établi à Gull Harbor, dans cette province.

Vendredi dernier il y eut collocation des dégrés au Collège Agricole. Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Cameron et le Dr J. W. Robertson, d'Ottawa, étaient présents. Seize élèves ont reçu le titre de bachelier-es-science d'agriculture.

Les 13, 14 et 15 avril ce sera *festival* de musique à Winnipeg: la visite de la Minneapolis Symphony Orchestra.

Les compagnies de chemins de fer ont recommencé à nous jeter chaque jour des centaines d'immigrants dans le pays. La semaine dernière, le C.P.R. en particulier en a amené près de deux mille, qui sont descendus à Winnipeg et qui sont maintenant en frais de se disséminer dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

Nous notons avec plaisir qu'on est a réparé le kiosque de l'hôtel-de-ville. Nous espérons que cela veut dire quelques concerts en plein air cet été.

La Ford Motor Company, la grande constructrice d'automobiles à $700.00 et moins, veut construire une manufacture à Winnipeg. Cette manufacture emploiera entre cinq cents et mille ouvriers.

Des lettres patentes viennent d'être émises à la Carey Elevator Co., qui fera le commerce en général: grain, animaux, produits de la ferme, etc. Les directeurs sont: MM. A. Préfontaine, E. Hébert, C. Dandonault, J. F. Lambert, H. Carrière, F. Savier et J. Hébert, de Saint-Pierre; A. Boaler et E. W. Cook, de Carey.

On a lancé, à Port Arthur, samedi dernier, le bateau de fret probablement le plus gros du monde. Ce bâteau appartient à la "Canada Steamship Lines Limited"; il a six cent vingt-cinq pieds de long; il peut transporter en un seul voyage cinq cents quatre-vingt-cinq milles minots de grain, soit approximativement une capacité de vingt trains de trente chars chaque. Le pont supérieur a été aménagé pour les passagers, bien que le transport du grain soit plutôt la fin du vaisseau.

L'automobilisme amène des transformations curieuses. Déjà à Winnipeg on constate que bien des hommes d'affaires s'achètent des fermes à quelque distance de la ville, s'y rendent tous les soirs et se livrent eux-mmes à des travaux de culture. L'homme d'affaires, qui bat toujours le pavé brulant et dur, qui entend les tramways et la cohue de la grande ville, sent le besoin de temps en temps de marcher sur de la vraie terre et de la bonne herbe verte. Les vieilles villes de l'est ont donné lieu à ces constations. C'est maintenant au tour de l'Ouest.

Cette semaine, au Théâtre Walker, l'opéra comique "The Firefly; les 13, 14 et 15 avril, la Symphonie de Minneapolis donnera six concerts. Les chanteurs sont Leeners Allen, soprano; Alma Beck, contralto; Theodore Harrison, baryton; Frederick Freemantel, tenor et M. Arthur Middleton. A l'affiche pour le 17 et 18 avril, l'opéra "Dorothy," par la "Winnipeg Operatic Society."

Dimanche le 19 avril, jour de la Quasimodo, aura lieu à la cathédrale l'ordination de M. l'abbé Alexandre Lambert.

Dans un ordre parfait, 500 enfants de l'école Alexandra, coin des rues Ste-Marie et Edmonton, à Winnipeg, ont répondu à l'alarme de l'incendie et ont défilé hors la bâtisse. Ces enfants croyaient comme toujours à l'exercice, mais à leurs arrivée dehors ils constatèrent que les pompiers se préparaient à faire l'assaut de la maison. Le feu avait été causé par un tuyau surchauffé et il fut vite éteint.

Une Jolie Démonstration

Dimanch dernier à 2 heures p. m., le Capitaine Léon Bourque, de la 36 C. A. F., Assistant Ingénieur de la Ville, était convié par ses nombreux amis à une réunion tout à fait intime dans les salles du Conseil, que M. le Maire Lachance mettait gracieusement à leur disposition.

Le but de la réunion était de présenter à M. Bourque, à l'occasion de son prochain mariage une marque tangible de la grande estime dans laquelle il est tenu par ses amis; la démonstration a été présidée par le major Lachance, et elle eut un cachet de grande cordialité.

Le lieutenant Auger fit en termes fort appropriés la présentation à son confrère d'armes: une bourse bien garnie et magnifique service d'ustensiles électriques — ce dernier de la part de ss camarades de bureau. M. Bourque exprima ses remerciements avec émotion et aussi beaucoup de tact. Plusieurs de ceux qui étaient présents prononcèrent des discours de circonstance, et ces discours ajoutés aux monologues de M. Martel et aux chansons de MM. Raymond et Elie, contribuèrent largement à l'entrain général. Tous ont fait d'ardents souhaits de bonheur pour le futur couple.

M. Bourque est parti mardi dernier pour Montréal, où son mariage aura lieu le 20 de ce mois, avec Mademoiselle Belair, fille de M. Thomas Belair, et sœur de M. Belair, gérant de la Banque d'Hochelaga, à Winnipeg. Les nouveaux mariés résideront à Saint-Boniface à leur retour.

Paques a la Cathédrale

Aves le concours de l'Orchestre La Vérendrye et de la Fanfare LaVérendrye

Départ du Palais Archiépiscopal pour se rendre à la cathédrale à 9.45 hrs. a.m. Messe solennelle à 10 hrs. a.m.

Entrée—Marche des Prêtres (d'Athalie.) ... ... *Mendelshonn*
Orchestre
Messe—3ème Messe en Mi b. ... ... *L. de Morlier*
Grand Chœur et Orchestre

SOLISTES

Tenors
MM. E. A. Poulain, V. J. Guilbert
Basses
MM. C. C. Bernier, J. H. Clement, Ern. Levêque
Offertoire—Haec Dies ....*Hammerel*
Grand Chœur et Orchestre
Sortie—Marche Pontificale ..*Gounod*
Orchestre

Les Cadets et la Fanfare LaVérendrye reconduiront nos Evêques au Palais Archiépiscopal après la messe.

VEPRES SOLENNELLES

Tons Irréguliers.. ..Faux Bourdons
Chœur et Orchestre
Entrée—Marche.
Orchestre
SOLISTES
MM. O. Leclerc, J. H. Clément, J. N. Clément, J. A. Beaupré, J. O. E. Levêque, C. C. Bernier, J. P. Proulx
P. E. Beauchamp

SALUT SOLENNEL
Avec Orchestre

Ave Verum ... ... *Gounod*
Heac Dies... ... ...*Hammerel*
Regina Coeli—Duo .. ..*L. de Merlier*
Tantum... ... ... *F. Verdussen, S.J.*
Laudate Dominum .. .. ..*Lambilotte*

SOLISTES

MM. E. A. Poulain, C. W. Raymond, O. Leclerc
Sortie—Marche.
Orchestre
Directeur—Prof. Paul Salé.
Organiste—Albert Bétournay.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.
25 cts le pouce par insertion.

Suivez cette Inspiration

Assistez au "smoker" des Manufacturiers le 15 avril, à 8 heures du soir.
493 RUE DESMEURONS
200 billets déjà vendus.

Les personnes qui ont pour la protection de leur résidence ou de toute autre propriété, des polices d'assurance contre le feu, dans la "Rimouski" ou la "Ontario Fire Insurance Company" feraient bien de téléphoner à Main 4372; ou de s'adresser à la Cusson Agencies Limited, No. 60 avenue Provencher, car le Gouvernement a refusé de renouveler la licence de ces compagnies. On se fera un plaisir de vous fournir des informations importantes au sujet de ces deux compagnies d'assurance. 23-26

Boulanger.—On demande pour le premier de mai prochain, un bon boulanger. S'adresser à M. Pierre Gosselin, Saint-Boniface. 23

A louer.—Deux maisons à louer avec 3 acres et demi de terrain pour jardinage, sur le Springfield, distance à un mille de l'aqueduc de Saint-Boniface. Prix, $30.00 par mois. S'adresser à Wilfrid Paquin, 126 rue Aulneau. Phone Main 3062. 23

A vendre.—Un ameublement complet à vendre avec piano. S'adresser au No. 481 rue Langevin.

Servante.—On demande une servante. S'adresser à madame J. A. Marion, No. 35 rue Dumoulin, Saint-Boniface. 22

M. A. Pelletier annonce qu'il aura, à partir de lundi prochain, une voiture de transfer, à la disposition du public. Ses taux seront modérés. Satisfaction garantie. S'adresser: coin des avenues Taché et Provencher, magasin de M. L. J. Collin, ou au No. 92 rue Aubert. 22-25

AVIS.—Les cultivateurs, entrepreneurs et gens d'affaires qui emploient du personnel auront tout avantage à s'adresser au Bureau de Placement et Agence Immobilière, 17 avenue Provencher, St-Boniface. Boîte de poste 1.

Le Bureau ne recommande que des employs donnant toute garantie.

---

43 Lots très bien situés, au Nord de Transcona, à vendre à des prix défiant toute concurrence—où à échanger contre de bonnes propriétés bien bâties, où contre de bonnes promesses de vente. Ecrire: Bureau de poste 1, St. Boniface, Man.

AVIS.—A ceux qui veulent faire creuser des puits chez eux, M. Roy, de St. Boniface, après de longues recherches a trouvé les moyens de déterminer l'existence des nappes d'eau et offre ses services à ce sujet. Pas d'eau, pas d'argent. Pour toute information s'adresser à M. Alf. Roy, No. 42 rue Ritchot, St. Boniface, Man. 22

A louer.—Un logement dans le Block André, No. 70½ rue Hamel. Poële électric; chauffage, eau chaude et froide; lumière électrique. S'adresser au No. 147 rue de la Morinie. Téléphone Main 6125. 21-22

Le populaire propriétaire de l'hôtel Saint Boniface, M. Clovis Desgagné, vient d'ajouter de nouvelles améliorations à son établissement. A part une spacieuse et toute neuve salle à dîner, il a cru bon d'aménager un nouveau salon de billard et de pool. Ses amis et le public en général voudront bien, sans doute, lui continuer leur patronage. Ils peuvent être assurés, en retour, d'un service insurpassé dans notre ville.

La Librairie Moderne vient de mettre à la disposition de ses clients un superbe catalogue, délivré gratuitement, et sur lequel figure une longue liste d'ouvrages, appropriés au goût de chacun. Librairie Moderne, 529 Avenue Taché et Provencher, St-Boniface, Man.

On demande des bonnes et servantes pour travailler dans les maisons privées à de très bons gages; adressez-vous à la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau.

A louer.—Une bonne maison, No. 366 rue Langevin, Saint-Boniface. S'adresser à M. J. P. Tremblay, 814 Sterling Bank, Bldg., avenue du Portage, Winnipeg. Téléphone Main 3151. j.n.o.

Pierre Jahan annonce au public qu'il a ouvert une Boutique de Barbier, 342 rue Saint-Jean-Baptiste, coin de la rue Hamel, Saint-Boniface, et invite le public à venir lui faire une visite.

Maison à louer, 118 rue Aulneau, $10.00 par mois. S'adresser à Guilbault & Cie., 256 rue Des-Meurons.

A louer.—Un appartement de deux chambres, dans le Block Gevaert & Deniset, Avenue Provencher, à côté du Bureau de Poste Eclairage, chauffage, eau chaude et froide.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

Terrain à vendre à Haywood, Manitoba. West ½de 20-8-6 West. Prix $7,500. $1,000. comptant ; balance à termes qui pourront être arrangés au temps de la vente. S'adresser à Noël Bernier, 401 bloc Somerset, Winnipeg.

Saint-Boniface Sportif

La séance de boxe donnée le 31 mars dernier sous le patronage du Cercle Athlétique de Saint-Boniface, en la salle Castelein, fut couronnée d'un succès d'autant plus brillant qu'il était inespéré. Le programme de cette soirée comprenait 5 combats, mettant en présence neuf adversaires.

Les deux premiers assauts sont arbitres par M. P. Fontaine, les 3 derniers, par M. A. Lanthier.

Résultats des rencontres. Reprises de deux minutes, gants de six onces et quatre onces, une minute d'intervalle.

1er assaut, 4 reprises: M. R. Poirier, contre M. A. Forestier. Tous deux pesant 139 livres. Après un combat acharné, très intéressant et scientifique, du début à la fin, M. Poirier est déclaré vainqueur aux points.

2è assaut: M. L. Roussin, contre M. L. Baker, 112 et 132 lbs. Cette rencontre fut aussi très intéressante et non moins scientifique que la précédente. Les adversaires s'étant montrés dignes l'un de l'autre, cet assaut fut déclaré nul.

3è assaut: M. H. Vivier, contre M. J. Leclerc, 140 et 150 lbs., 6 reprises. Ce match quoique moins passionnant que les autres fut cependant très scientifique. M. Vivier fut remarquable à l'attaque, tandis que M. Leclerc se borna à la défense, ce match fut déclaré nul en considération de la différence de poids et les coups furent portés avec la même justesse de part et d'autre bien que M. Leclerc se montra plus dur dans les siens.

4e et 5e match, gants de 4 onces:

L'adversaire qui devait rencontrer M. P. Fontaine ayant décliné cet honneur au dernier moment, le Cercle, lui opposa deux de ses valilants boxeurs, qui firent preuve d'une grande bravoure, en acceptant ce dernier comme adversaire bien supérieur en poids et comme force.

M. L. Martineau, 160 lbs. entre donc en lice et reste dans le cercle pendant 3 reprises.

M. R. Gauthier, 160 lbs. se présente ensuite mais doit abandonner après la 4e reprise. Ces deux derniers devaient se rencontrer ensemble et l'on s'attendait à voir une partie des plus attrayantes; les adversaires étant à peu près de force et de science égales, nous adressons nos plus sincères félicitations aux vaincus qui ont aussi bien que les vainqueurs mérité toutes nos sympathies.

Nous souhaitons pour la prochaine réunion sportive, voir surgir un amateur de taille à se mesurer avec le terrible adversaire, P. Fontaine, si bien en forme pour faire un futur champion.

Communiqué.

Sir Rodmond Roblin

Sir Rodmond Roblin arrivera demain de la Côte du Pacifique où il s'est reposé pendant quelques semaines. Le premier-ministre revient en bonne santé et prêt à se remettre à la besogne.

Mistral et son Chien

Le chien de Mistral est mort. Depuis la mort de son maître il y a dix jours, il avait refusé toute nourriture. Les agences ont jugé le fait assez intéressant pour le télégraphier.